



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**



Affaire suivie par :

Laurence SERVAT

Ingénieure en charge de l'architecture
et des espaces protégés

Tél : 05 57 95 01 93

Mél : laurence.servat@culture.gouv.fr

Bordeaux, le 9 octobre 2023

Monsieur le Président,

La commission nationale de l'architecture et du patrimoine, lors de sa séance du 16 mars 2023 a émis un avis favorable au projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables d'une partie du territoire de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques).

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser l'arrêté ministériel du 6 septembre 2023 portant classement au titre des sites patrimoniaux remarquables du site délimité sur le territoire conformément au plan annexé.

J'attire votre attention sur les étapes suivantes de la procédure :

- dès réception, cet arrêté qui a été publié au Journal officiel (JORF n°0210 du 10 septembre 2023) doit être affiché pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération du Pays Basque et à la mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port ;

- cet affichage doit faire l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. La Direction régionale des affaires culturelles informe Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et prendra en charge les frais liés à la publication.

M. Jean-René ETCHEGARAY

Président de la Communauté d'agglomération
du Pays Basque

15 avenue Foch – CS 88 507

64185 BAYONNE Cedex

L'arrêté produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités précitées.
Dès lors, il conviendra d'annexer le tracé du site patrimonial remarquable au document d'urbanisme, de constituer la commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) et de mettre en place des outils de médiation et de participation citoyenne (art.L631-1 du code du patrimoine).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

La directrice régionale des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine



Maylis DESCAZEUX

Copie pour information :

- Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur l'architecte des bâtiments de France

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 6 septembre 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Saint-Jean-Pied-de-Port

NOR : MICC2323788A

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 112 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023 prescrivant sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pays Basque et du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port respectivement en date du 9 juillet 2022 et du 20 juin 2022 émettant un avis favorable sur le projet de périmètre du site patrimonial remarquable ;

Vu la proposition de classement adressée au ministre chargé de la culture le 2 décembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du 16 mars 2023 émis par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le périmètre proposé ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du 3 août 2023 émis par le commissaire enquêteur ;

Considérant qu'en raison de sa qualité et de sa valeur patrimoniale, la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur de l'ensemble formé par le site urbain de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port et son écrin paysager présentent un intérêt public au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique et paysager,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est classé au titre des sites patrimoniaux remarquables le site délimité sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) conformément au plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté et le plan annexé pourront être consultés à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et à la mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Art. 3. – Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 septembre 2023.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général des patrimoines
et de l'architecture,*
J.-F. HEBERT

ANNEXE

PÉRIMÈTRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT





Feuille fixe
Ne pas détacher



Numero de l'envoi : 1A 204 479 9642 1

REÇUE
12 OCT. 2023
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS BASQUE

Presenté / Avisé le :
Distribué le :

Date: M/10/2023
PTX: 6,5€
CRBT:

LA Poste - SA au capital de 5 520 335 918 euros - 309 000 000 RCS Paris
Siège social : 17, rue du Colonel, Pierre Alouf - 75016 Paris
SIREN 429 189 84 - N° TVA 822 10 22

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Numero de l'envoi : 1A 204 479 9642 1



SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Les collines en arrière plan



La citadelle

*L'enceinte,
la porte Saint-Jacques*

La trame des maisons

Le paysage bâti dans la plaine

Photographie : Atelier Lavigne

Etude de délimitation du Site patrimonial remarquable -SPR

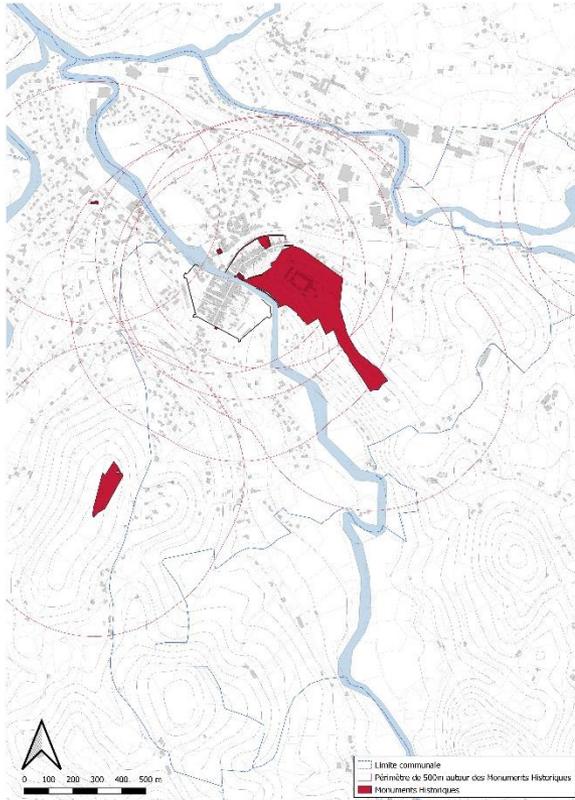
Rapport de présentation

Juin 2022

Sommaire

Objectifs de l'étude	P.3
1. Les données générales sur le territoire	P.4
2. Les démarches et projets en cours d'étude	P.8
3. Les protections et études patrimoniales	P.11
4. Les composantes du site : intérêts et enjeux	P.22
5. Proposition de délimitation	P.43
6. La démarche de concertation	P.51

Objectif de l'étude



Fond de plan cadastral: Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Cartographie des périmètres des Monuments Historiques:
Atelier Lavigne

Surface de la commune: 273 ha

Population en 2018: 1553 hab.

**Superficie des périmètres des Monuments
Historiques:** 221,77 ha.

La commune de Saint-Jean- pied de Port est une ancienne place forte de Navarre et étape majeure des Pyrénées vers Compostelle, classée parmi les plus beaux villages de France. Elle fait partie depuis le 1er Janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, compétente en matière de planification patrimoniale.

La commune dispose d'un patrimoine remarquable, fondé sur plusieurs composantes :

- Une inscription de la ville au pied de l'éperon où domine la citadelle.
- Une trame urbaine organisée en deux quartiers au pied de la citadelle et de part et d'autres de la Nive de Béhérobie, protégés par un mur d'enceinte et des portes.
- Une logique constructive fondée sur un parcellaire en lanières, composant une valeur des murs pignons, mais également des jardins et des murs de clôtures ;
- Une valeur architecturale dont témoignent à la fois la présence de plusieurs Monuments Historiques, mais également de nombreuses maisons préservées.

Ces nombreux intérêts ont conduit la commune à mettre en place diverses orientations de mise en valeur. Elle souhaite aujourd'hui engager l'établissement d'un Site Patrimonial Remarquable, à même de mieux accompagner son développement et la valorisation de la ville.

Le présent rapport a pour objectif de comprendre les composantes du site et de conduire à la définition du périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

En parallèle, une démarche d'élaboration d'un Périmètre de Délimitation des Abords (PDA) est en cours afin d'adapter le périmètre de protection à la réalité géographique du site. (Articles L621-30 et L621-31 du Code du Patrimoine).

L'articulation de ces deux dispositifs devra permettre une prise en compte des enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers aux différentes échelles.

1. Les données générales sur le territoire



La capitale du Pays de Cize, en Basse Navarre



La ville de Saint-Jean Pied de Port, localisée dans les Pyrénées Atlantiques, est un chef lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne situé à 8 km du poste de frontière d'Arnéguy.

Capitale du Pays de Cize, un des pays de la province historique de Basse Navarre, elle est établie dans un bassin encadré de montagnes, au pied du Col de Roncevaux, d'où son nom (pied de port = puerto), véritable trait d'union économique avec la Navarre espagnole.

La commune est intégrée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque depuis le 1er Janvier 2017.

Celle-ci comprend 158 communes pour une superficie de 2 967 km², pour une population de 300 000 habitants.

Quelques chiffres (source INSEE) :

La commune a une superficie de 273 ha

Altitude moyenne 238 m

1553 habitants (2018)

Nombre de « ménage » 798 (2018)

Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 1091 en 2018.

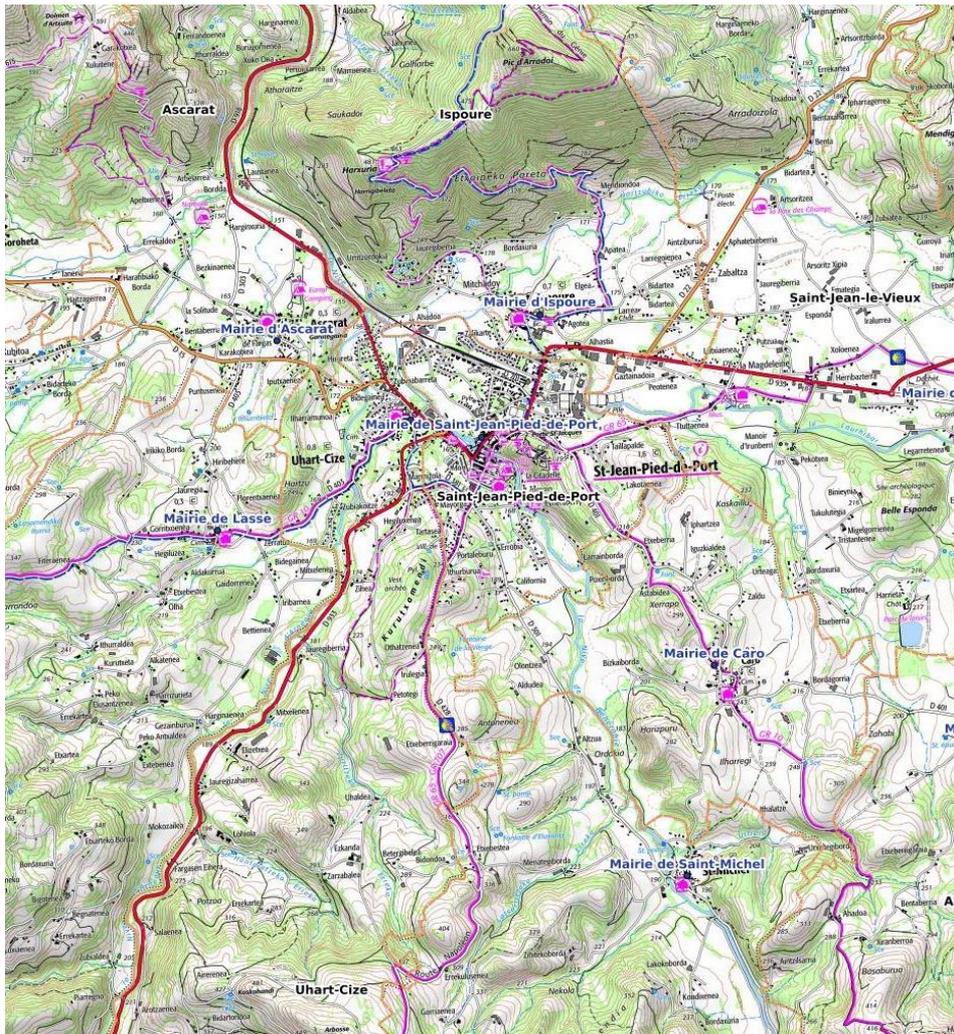
Ces logements se composent de 73,2% de résidences principales (798), de 22,4% de résidences secondaires ou occasionnelles (244) et de 4,5% de logements vacants (49).

Part des ménages propriétaires de leur résidence principale 51,5% en 2018.



Les trois provinces Basques en France

Un pôle à l'échelle du territoire



Extrait de la carte IGN, Saint-Jean-Pied-de-Port dans son contexte

La ville de Saint-Jean-Pied de Port c'est tout à la fois :

(extrait dossier RP AVAP)

Un lieu culturel et historique : évolution géopolitique, patrimoine urbain et architectural, dernière étape de chemin de Saint Jacques avant le col de Roncevaux.

Une ville touristique / ville-étape : une fonction liée au patrimoine architectural et paysager, à la présence des monuments et à la reconnaissance par le patrimoine mondial. :1M de visiteurs (2013)

Un lieu de transit routier : traversée par 2 voies de transit, la RD 933 et la RD 918 avec un trafic poids lourds important qui passe en centre ville, au pied des remparts dans la partie ancienne de la ville. Desserte des commerces, services, équipements (tronçon Place Floquet – avenue du Jaï Alai jusqu'à Ispoure)

Un « centre commerçant » : pôle commerçant de la vallée, avec plus de 100 commerces, dont un supermarché.

Un bassin d'emplois : principal bassin d'emplois de la vallée, occupé pour plus de la moitié par des actifs résidant à l'extérieur de la commune.

Un pôle d'équipements : nombreux équipements majeurs : gare, équipements scolaires publics et privés (de la maternelle au lycée), équipements sportifs diversifiés (stades de rugby, terrains de foot, tennis...), cinéma., fronton et trinquet (équipements sportifs et culturels).

Une activité diversifiée mais fortement marquée par le tourisme



Quelques chiffres (source INSEE) :

Sur 341 établissements au 31 décembre 2019, le commerce de gros et détails, transport, hébergement et restauration représente 42,5 % pour 145 établissements.

Les activités liées au tourisme sont particulièrement présentes avec 5 hôtels (1^{er} janv 2021), 1 camping et 19 restaurants.

Il existe aussi 2 hébergements collectifs de tourisme: 1 résidence de tourisme et 1 village vacances.

Les territoires de la commune et de celles avoisinantes sont encore agricoles. Les activités agricoles s'organisent autour de la viticulture (terroir viticole d'Irouléguay) et l'élevage.

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	341	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	27	7,9
Construction	16	4,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	145	42,5
Information et communication	5	1,5
Activités financières et d'assurance	18	5,3
Activités immobilières	22	6,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	31	9,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	52	15,2
Autres activités de services	25	7,3

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

Enjeux :

➤ Concilier les activités liées au tourisme et leurs équipements (devantures, terrasse...), à la qualité souhaitée dans un SPR et son document de gestion.



2. Les démarches et projets en cours d'étude

Les démarches et projets en cours d'étude



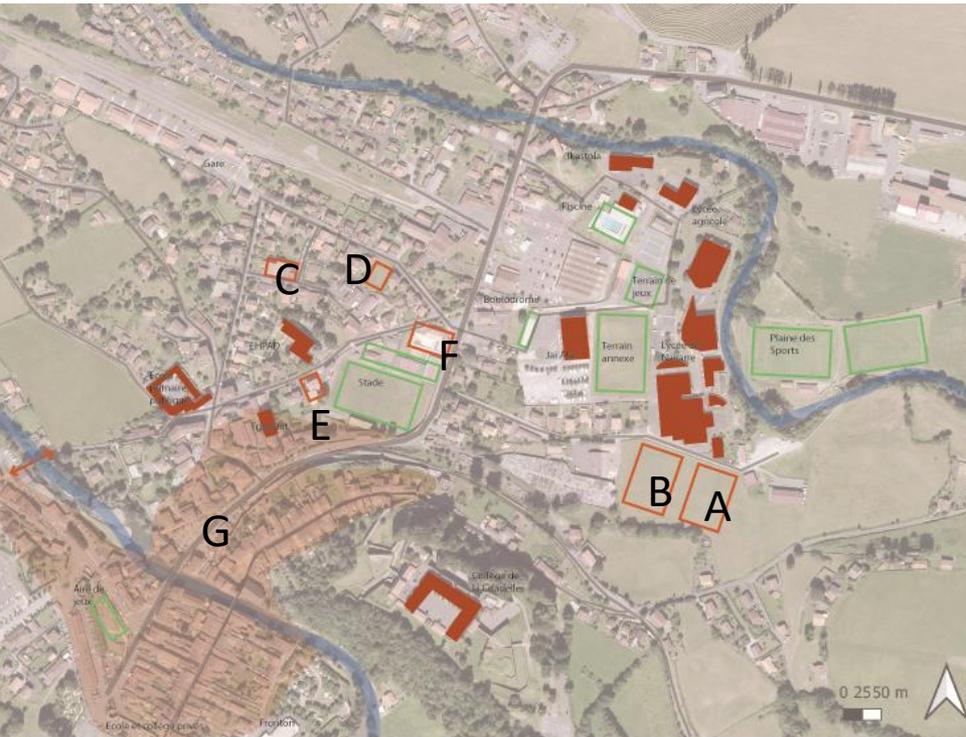
Plusieurs études sont en cours ou vont être lancées :

- Réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable
- Programme Petite ville de demain
- Délimitation de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial
- Finalisation du PLU (repris par l'APGL-maison des communes)
- A venir le PLUi dont la mise à l'étude a été approuvé en juin/juillet 2021.
- Un Règlement local de publicité intercommunal qui sera initié début 2023.

Enjeux :

- Coordonner les démarches de SPR et Petite ville de demain
- Penser la délimitation suivant les enjeux du bien inscrit patrimonial mondial et son écrin paysager

Les démarches et projets en cours d'étude

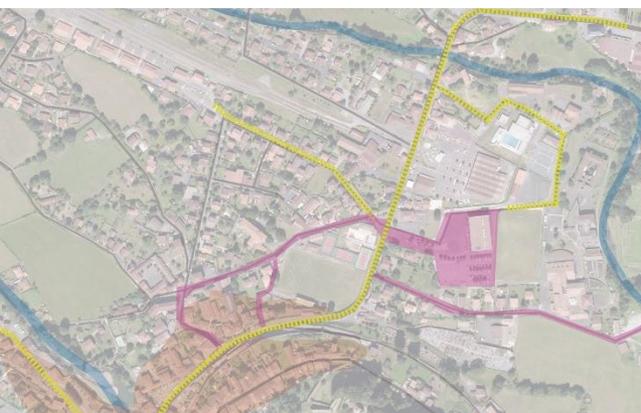


Les projets récemment réalisés et en cours :

- A. Déplacement et construction du nouveau bâtiment du SDIS (réalisé)
- B. Salle de sports à vocation scolaire
- C. Pole social
- D. Espace de projet –quartier de la gare
- E. Reconversion de l'ancienne caserne des pompiers
- F. Espace récréo-ludique sur le site de l'ancienne piscine
- G. Retraitement de la place du Général de Gaulle

Enjeux :

- Des emplacements impactant par rapport au site
- Une qualité d'équipements publics à encadrer dans le futur SPR ?



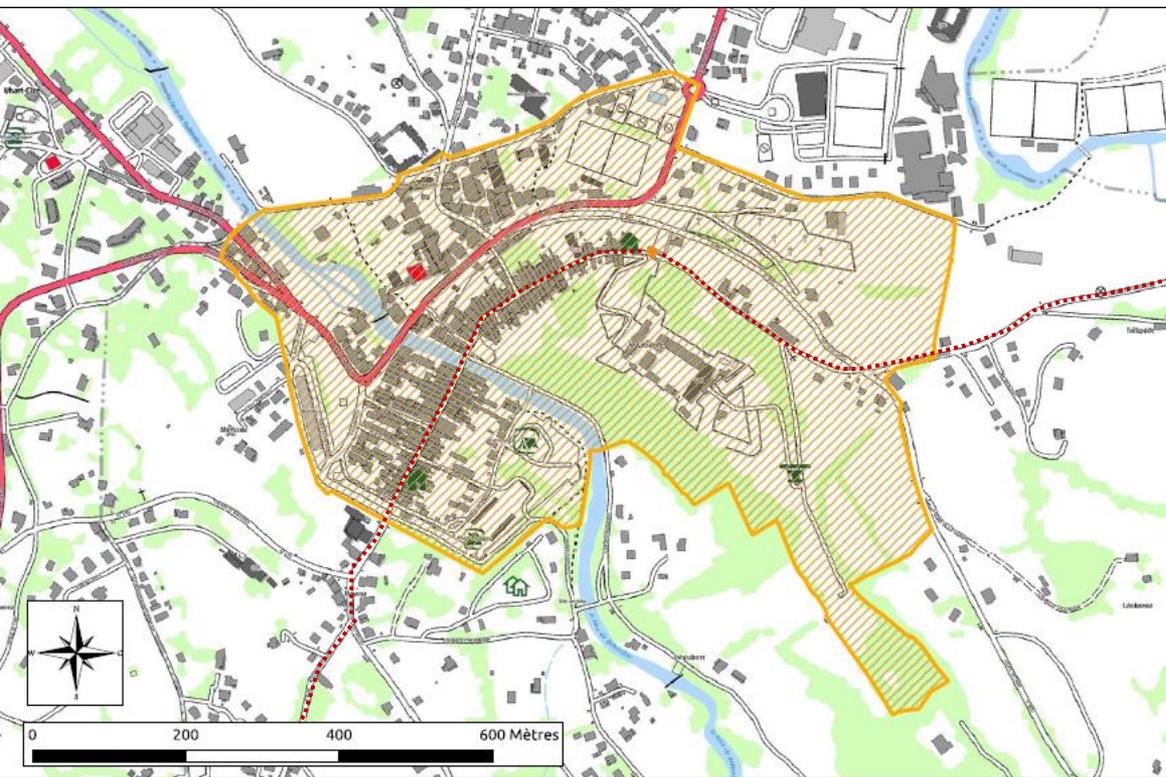
- ■ ■ ■ ■ *Espaces publics requalifiés, ou dans la requalification est projetée (études en cours)*
- *Espaces publics à retravailler (extrait de l'étude espace récréo-ludique)*

A historical map of Saint-Jean-Pied-de-Port, showing the city and citadel. The city is outlined in red, and the citadel is a large, complex structure to the right. The map includes a river, a compass rose, and a title in the bottom left corner.

3. Les protections et études patrimoniales

L'inscription au patrimoine mondial

La porte Saint Jacques



La porte Saint Jacques, est un bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » en 1998. (71 monuments et 7 tronçons de sentier)

Entrée historique des pèlerins en route vers Compostelle, qui venant de Saint-Jean-le-Vieux et du quartier de la Madeleine, entrent à **Saint-Jean-Pied-de-Port** par cette porte, traversent la ville par les rues de la Citadelle et d'Espagne en direction des Pyrénées et de Roncevaux.

Constat :

- Un bien (porte Saint Jacques) classé Monument historique
- Une proposition de zone tampon (non validée) qui s'appuie sur le site inscrit en partie nord, qui prend une portion du chemin qui traverse la commune

Inscription sur la liste
(superficie en hectares)

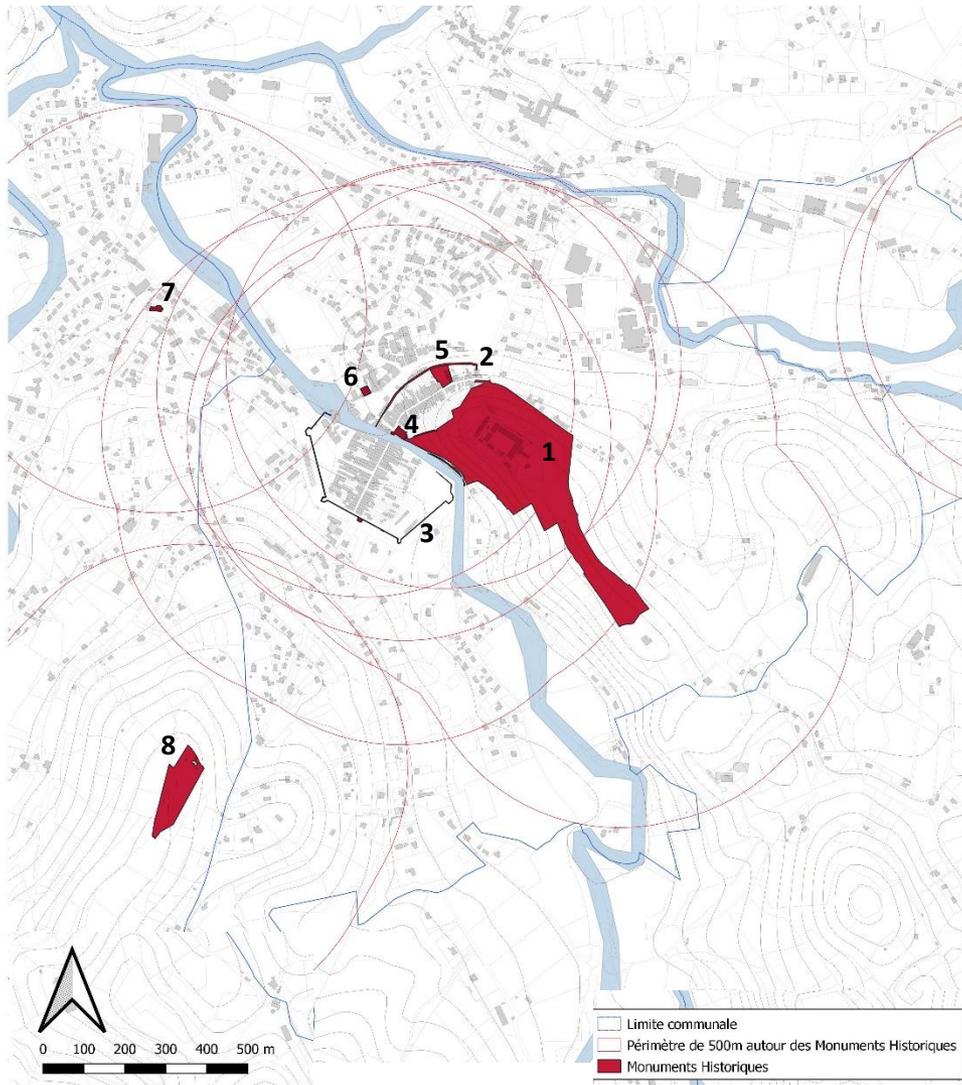
Patrimoine Mondial (0.01ha)

Zone Tampon (42.14ha)

Le tracé du chemin

Le périmètre du bien et sa zone tampon proposée (non validée) au dernier comité du bien en juillet 2021

Un patrimoine architectural reconnu



Carte des monuments historiques et abords, d'après atlas des Patrimoines 2021

Les monuments historiques

Plusieurs édifices et ensembles sont protégés au titre des Monuments Historiques :

1- Citadelle et sa redoute de Gastelumendy

Classées Monument Historique par arrêté du 22/01/1963.

2- Muraille de la ville haute

Dont porte Saint-Jacques, classée Monument Historique par arrêté du 02/12/1986.

3- Muraille du faubourg d'Espagne

Classée Monument Historique par arrêté du 02/12/1986.

4- Église paroissiale de l'Assomption de la Vierge

Inscrite Monument Historique par arrêté du 19/05/1925

5- Prison dite des Evêques

Inscrite Monument Historique par arrêté du 14/01/1941

6- Maison dite Mansart actuellement hôtel de ville

Inscrite Monument Historique par arrêté du 27/06/1934.

La commune mitoyenne d'Uhart-Cize, à l'ouest compte deux MH église (7) et redoute (8).

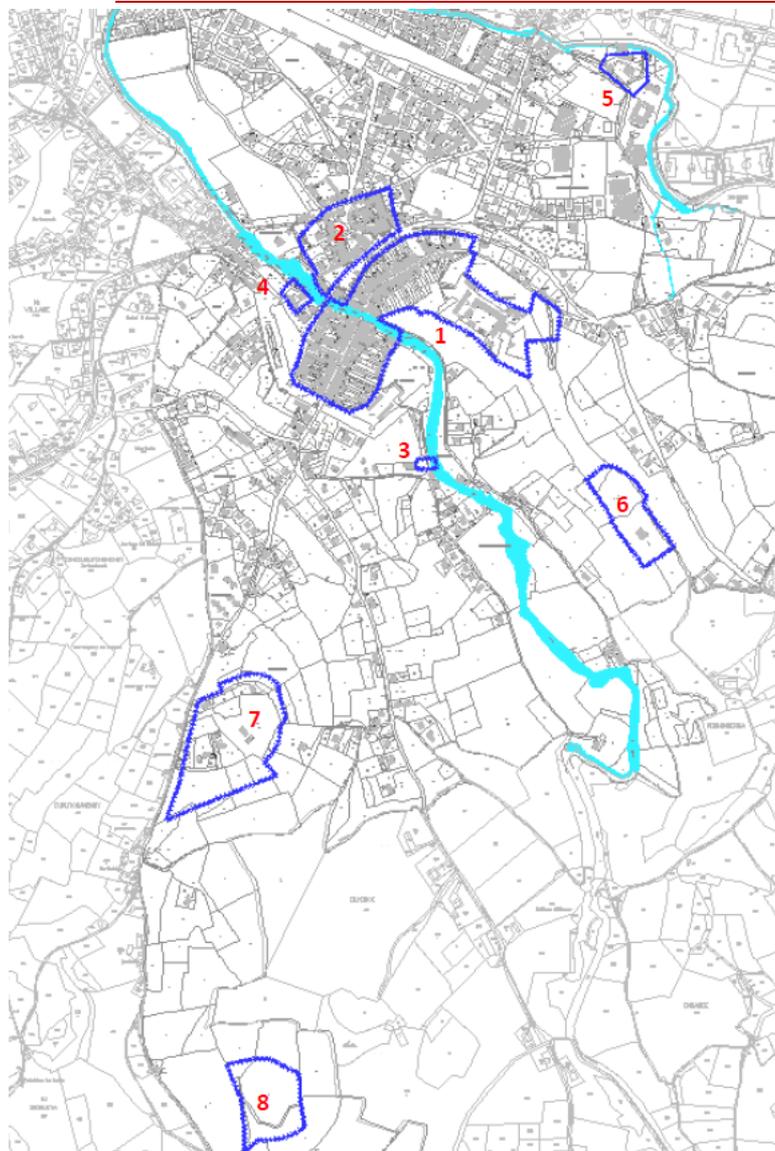
Constat :

- Une reconnaissance des principaux édifices emblématiques de la ville
- Une territoire communal impacté par les abords des MH des communes riveraines

Fond de plan cadastral: Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Cartographie des périmètres des Monuments Historiques: Atelier Lavigne

Le patrimoine archéologique



Carte des zones sensibles

Sur la commune, le Service régional de l'archéologie mentionne les zones suivantes :

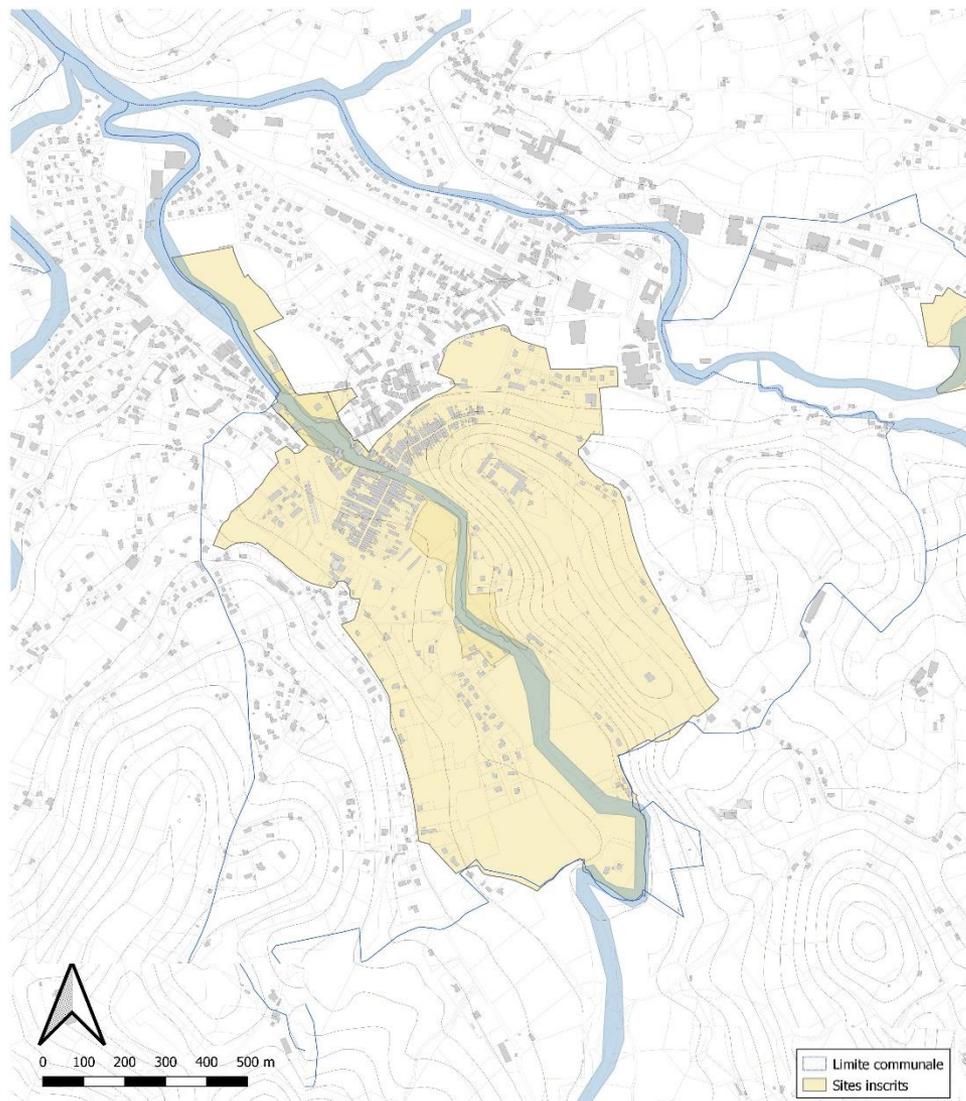
Liste des zones sensibles :

- 1) Citadelle, Chapelle St-Jacques, Ville haute, Quartier St-Michel : fortifications et bourg médiéval et moderne
- 2) Quartier d'Ugange : église et cimetière Ste-Eulalie, Moyen Age, habitat, Haut Moyen Age, et moulin
- 3) Le pont Romain : pont Moyen Age – période récente
- 4) Moulin d'Uhart : moulin, Moyen Age – période moderne
- 5) Moulin de Larréa : moulin, moyen Age – période moderne
- 6) La citadelle : enceinte protohistorique
- 7) Redoute d'Ithurburua
- 8) Redoute d'Antonenea.

Constat :

Le SRA doit être saisi pour avis technique - Archéologie préventive
La loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive

Le patrimoine paysager et naturel



Carte des sites inscrits, d'après atlas du Patrimoine 2021

Les sites inscrits

La commune est concernée par une protection au titre de la protection des sites avec deux sites inscrits. Le site inscrit de la ville, a été mis en place pendant le deuxième conflit mondial, afin de préserver le site urbain et son proche écrin.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Site inscrit Rives de la Nive : 18/01/1935.

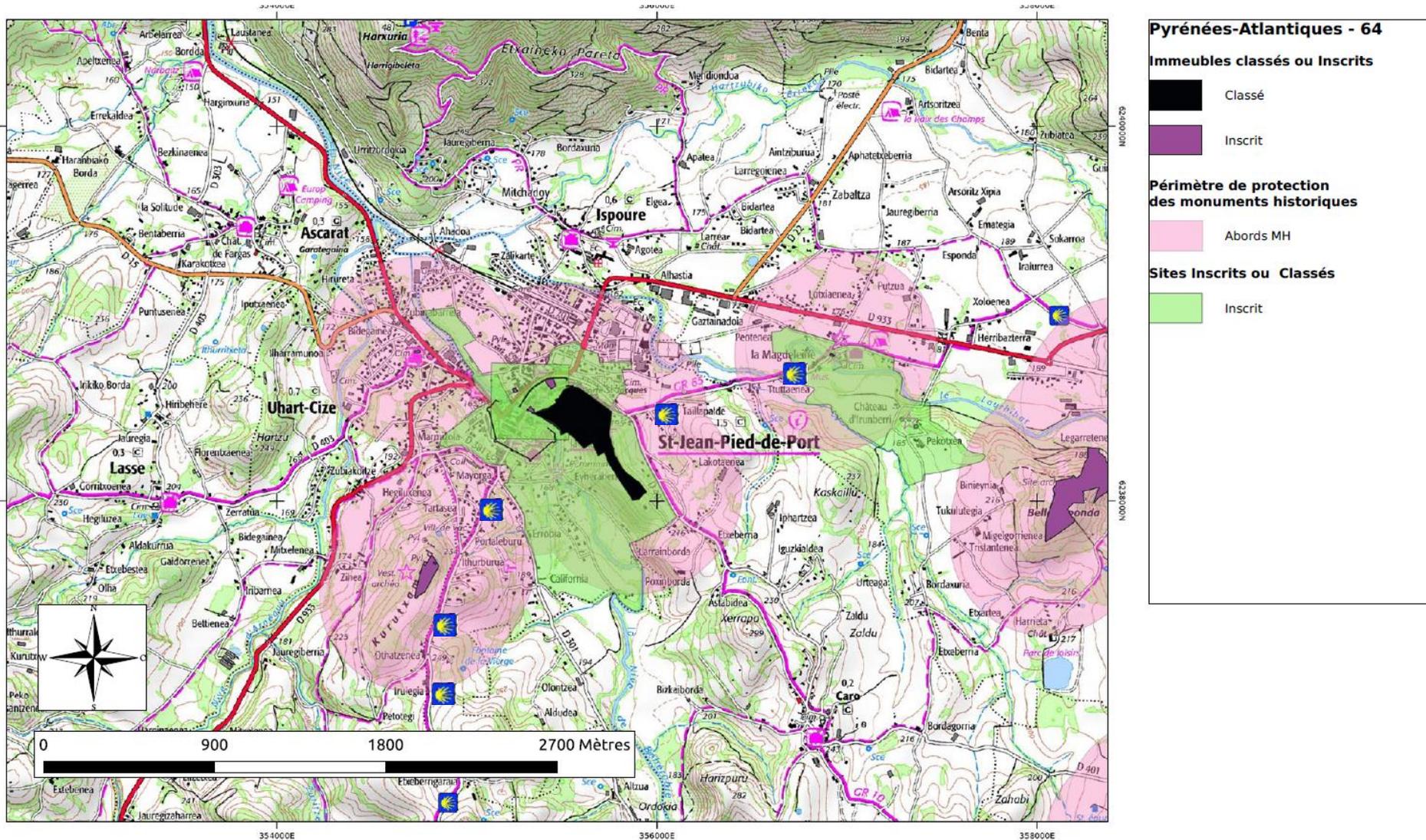
Site inscrit ville de Saint-Jean-Pied de Port

Décret en date du 29/01/1944 – superficie de 95,4793 ha

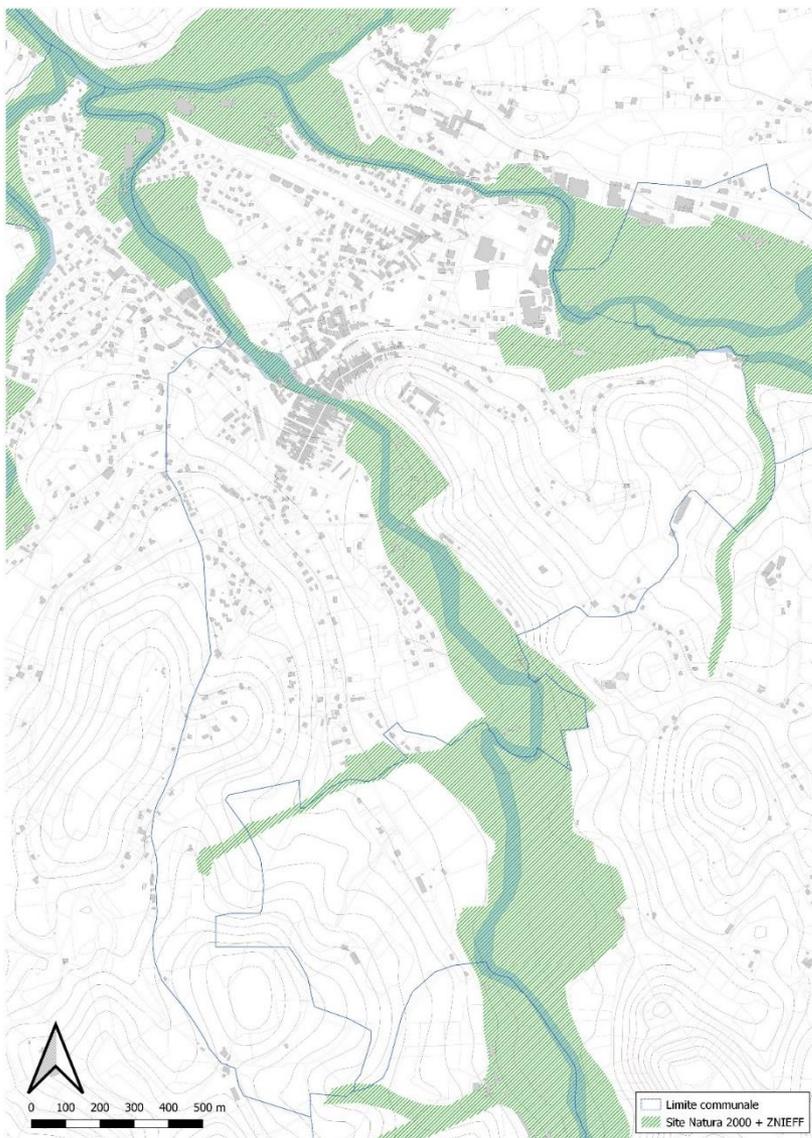
Constat-Enjeux :

- Intégrer la totalité des sites inscrits dans le SPR et clarifier les protections ?

La superposition des protections actuelles et le chemin de St Jacques (GR65)



Les protections environnementales



La commune est également concernée par des protections et inventaires environnementaux à savoir :

Une zone Natura 2000 – directive Habitat (en vert).

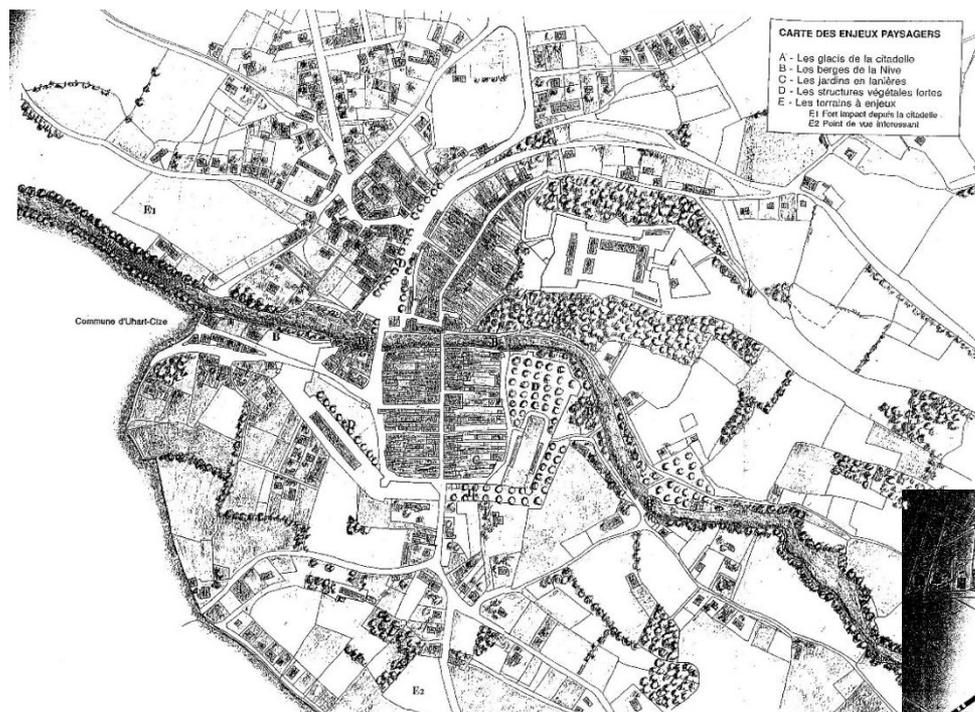
Et des Inventaires ZNIEFF de type II

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (en bleu).

Constat :

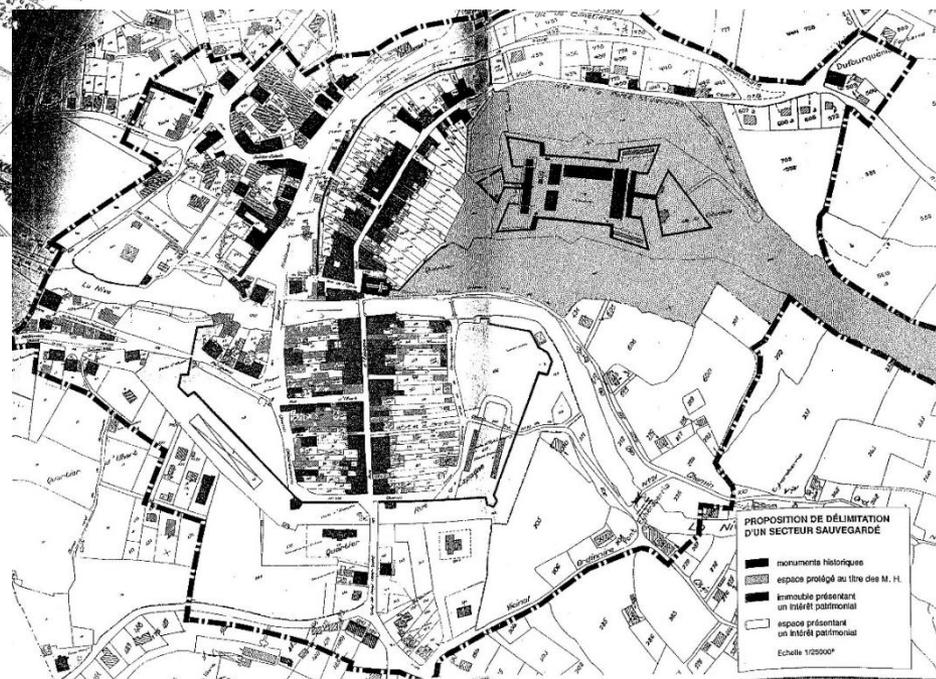
- Une protection environnementale Natura 2000 forte sur la vallée de la Nive et du Laurhibar qui englobe des portions de paysage rural
- Une protection reconnue par les instances du patrimoine mondial pour protéger et gérer la zone tampon

L'étude préliminaire au secteur sauvegardé



Extrait carte des enjeux paysagers et proposition de délimitation
Gilles Séraphin et Hélène Sirieys, 2000

En 2000, la commune a mené une réflexion de mise en place d'un secteur sauvegardé. Cette étude de délimitation confiée à Gilles Séraphin et Hélène Sirieys établit une synthèse historique et fait état des principaux enjeux patrimoniaux dont la trame urbaine et les édifices. Le périmètre proposé à l'époque, englobait les quartiers médiévaux y compris Ugange, la citadelle et l'écrin entourant la citadelle et la ville enclose.



L'étude d'inventaire, fiches zppaup

N° date de la fiche

auteur

Commune : Saint-Jean-Pied-de-Port

rue n° dans la rue

section cadastrale n° de parcelle

nom de la maison

occupation actuelle

noms anciens dates connues

n° parcelle au cadastre napoléonien

occupation antérieure

documents référents connus

notes historiques

aspect général du bâtiment

A l'occasion de l'étude préalable à la Zone de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager (ZPPAUP), une étude d'inventaire basée sur les extérieurs des immeubles, avait été menée en 2003 avec l'association les amis de la Vieille Navarre.

- Des informations historiques, datations à réutiliser dans le cadre du document de gestion
- Une description et des intérêts à réévaluer

Façade sur rue		Façade sur jardin ou latérale	
façade	<input type="text"/>	façade	<input type="text" value="implantation des baies aléatoire"/>
niveaux	<input type="text" value="R+1"/>	niveaux	<input type="text" value="R+3"/>
travées	<input type="text" value="2"/>	travées	<input type="text" value="3 ?"/>
appareillage	<input type="text"/>	appareillage	<input type="text"/>
chaînage	<input type="text" value="grès rose, harpé"/>	chaînage	<input type="text" value="fd"/>
revêtement	<input type="text" value="enduit blanc"/>	revêtement	<input type="text" value="fd"/>
Portes		Portes	
nombre	<input type="text" value="1"/>	nombre	<input type="text" value="1"/>
types	<input type="text" value="bois, 1 battant, très belle ferronnerie, heurtoir, poignée, serrure, clous en lauburu, fer forgé dans couverture au-dessus porte"/>	types	<input type="text" value="porte-fenêtre, encadrement en pierres taillées"/>
Fenêtres		Fenêtres	
types	<input type="text" value="en RDC, 1 à meneau central de pierre"/>	types	<input type="text" value="variées, à la française, grilles en fer forgé dont certaines ont même décor qu'au-dessus de la porte de la façade avant"/>
encadrement	<input type="text" value="grès rose, appuis et linteaux d'un seul tenant, linteau RDC orné : rosaces, clés, lauburu"/>	encadrement	<input type="text" value="bois, pierre"/>
couleur	<input type="text"/>	couleur	<input type="text" value="grises"/>
Volets		Volets	
nature	<input type="text" value="plein, 2 battants, pliants, à lattes avec ferronnerie noire, petites planches"/>	nature	<input type="text"/>
couleur	<input type="text" value="rouge"/>	couleur	<input type="text"/>
Charpente		Charpente	
avant-toit	<input type="text" value="très saillant, lisse, décor de demi-boules et frise tréflée + motifs pendants"/>	avant-toit	<input type="text" value="plaqué, décor au pignon rappelle frise façade av"/>
Pans de bois		Pans de bois	
type de pans	<input type="text"/>	type de pans	<input type="text"/>
chevrons de porte-à-faux	<input type="text"/>	chevrons de porte-à-faux	<input type="text"/>
remplissage	<input type="text"/>	remplissage	<input type="text"/>
couleur	<input type="text"/>	couleur	<input type="text"/>
décor	<input type="text"/>	décor	<input type="text"/>
balcons	<input type="text"/>	balcons	<input type="text"/>
Couverture		Couverture	
nature	<input type="text" value="tuile canal"/>	nature	<input type="text"/>
souches	<input type="text" value="1"/>	souches	<input type="text" value="3"/>
verrières	<input type="text"/>	verrières	<input type="text"/>
cour	<input type="text"/>		

La base Mérimée

Inventaire général du patrimoine culturel

édifice / site : maison Arkanzola
adresse : 32 rue de la Citadelle
dénomination : maison
parties non étudiées : boutique
époque de construction : 1er quart 16e siècle
siècle détail : 20e siècle
année : 1510
auteur(s) : maître d'oeuvre inconnu
personnalité(s) : Mayorga Jean de (habitant célèbre)

historique : La maison appelée maison Arkanzola date probablement du 1er quart du 16e siècle, de 1510 plus précisément. Une inscription "AÑO 1510" est en effet gravée sur la panne. Il s'agit de la maison natale du bienheureux Jean de Mayorga (1538-1570), jésuite martyrisé au large des Canaries. La maison a été entièrement restaurée dans le courant du 20e siècle. Les ouvertures du rez-de-chaussée sur rue ont été entièrement repensées et remaniées.

Description : La maison est de plan rectangulaire, construite sur une parcelle en lanière médiévale, étroite sur rue et longue. Le toit, à longs pans et croupe est recouvert de tuiles creuses. On observe quelques pannes ouvragées sous le toit débordant. La façade sur rue possède un rez-dechaussée en bel appareil de grès. A l'étage carré, le remplissage du pan de bois est en briquettes disposées en feuilles de fougère. L'étage carré est intéressant car il est l'oeuvre d'un charpentier : les pièces de bois sont assemblées à l'ancienne (clefs et queue d'aronde), les travées successives se développent en profondeur. Bien que recouverte d'un enduit ciment, l'élévation latérale gauche a conservé quelques traces de l'ossature de bois originelle. Les trois fenêtres de l'élévation antérieure, bien que restaurées, ont conservé chacune leur appui en bois ciselé de stries horizontales.

Etages : 1 étage carré
gros-œuvre : grès ; pan de bois ; brique ; enduit partiel
couverture (type) : toit à longs pans ; croupe
couverture (matériau) : tuile creuse
état : restauré
propriété : propriété privée

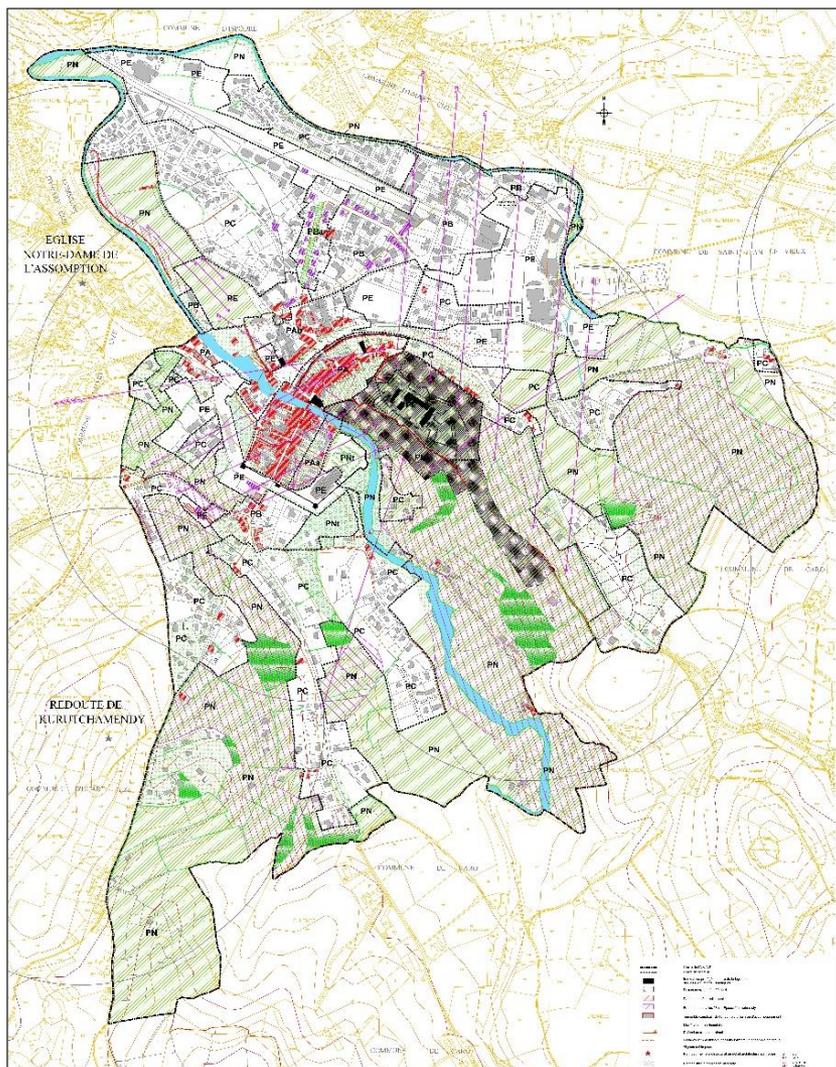
Extrait fiche Mérimée.

La base Mérimée (POP) comprend 20 notices établies sur l'ensemble urbain, la citadelle, les remparts, les monuments historiques, certains immeubles et maisons.

De nombreuses informations ont été collectées sur l'historique, la datation des maisons, ainsi que des photographies, extraits de plans et cartes.

➤ Une source à utiliser pour le futur document de gestion et l'évaluation du bâti

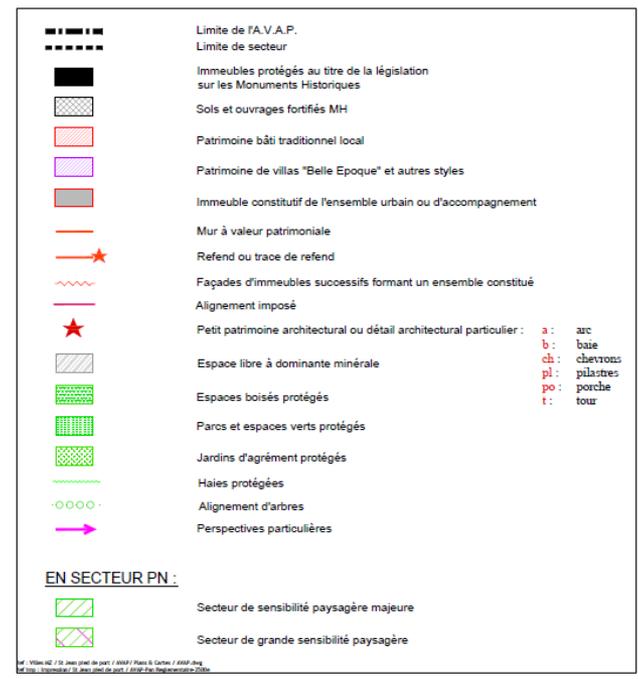
L'étude préalable à l'AVAP



Extrait carte et légende AVAP, GHECO

L'étude de l'Aire de Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), réalisée par Gheco entre 2016 et 2017, proposait, en l'absence de document d'urbanisme, d'établir une AVAP sur tout le territoire communal. Plusieurs secteurs étaient définis selon les intérêts et enjeux.

- Une bonne base de rapport de présentation qui alimente le dossier de SPR.
- Une proposition de périmètre à réévaluer par rapport aux enjeux et critères nouveaux du SPR.



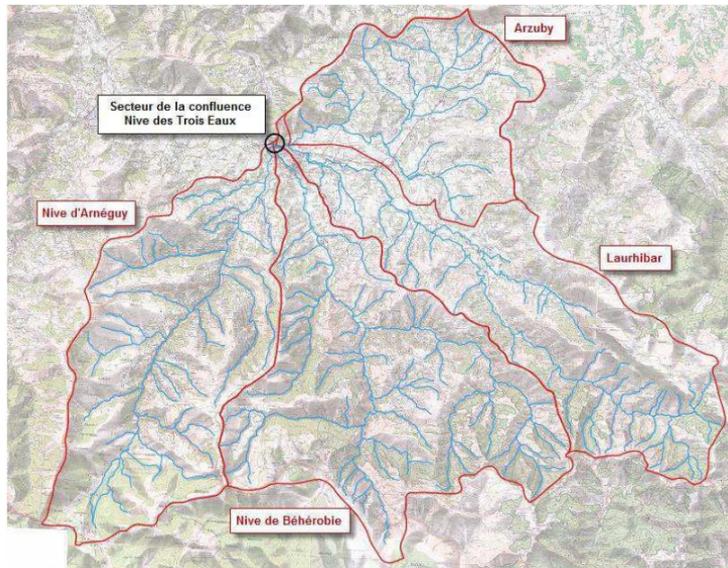
4. Les composantes du site



Une ville à la confluence des rivières



Carte de Cassini XVIII^e siècle, rivières, routes et chemins



Principaux bassins versants du secteur, extrait RP PPRi

Une implantation stratégique à l'origine de la ville :

- La ville s'est implantée à la confluence de 5 rivières autorisant une concentration des franchissements. On compte pas moins de cinq ponts sur les Nives de Béhérobie et Lauribar dont le pont *d'Eyheraberry (dit antique)*.
- Cette installation de la ville autorisait aussi l'implantation de moulins royaux dont il reste les témoins à la porte de la ville enclose. CF page suivante.

Plan de ville de 1776, Archives communales

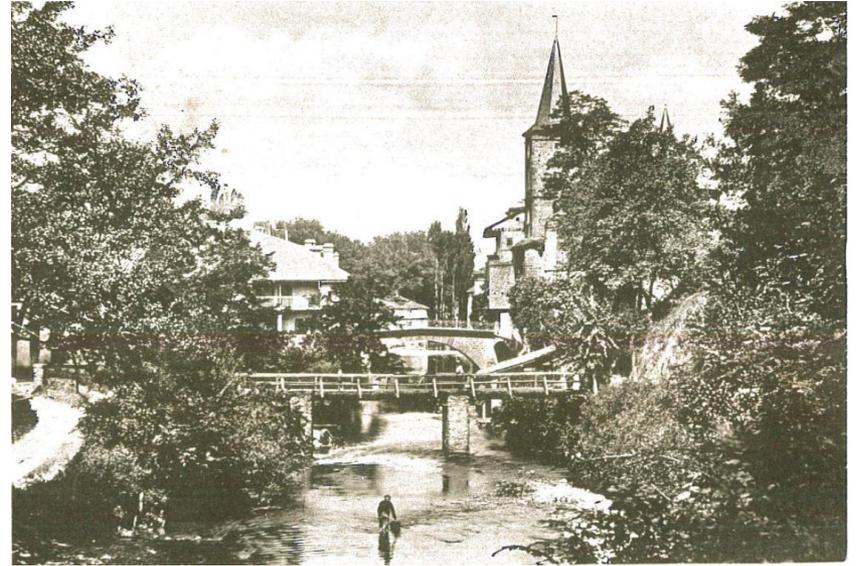


Une ville à la confluence des rivières

Les ponts et les quartiers de moulins



Le pont d'Eyheraberry, qui passe parfois pour remonter à l'époque antique, évitait le bourg au sud est. Un espace paysager de qualité



La passerelle et le pont Notre-Dame qui relie les deux quartiers de la ville ancienne, d'origine médiévale, surveillée par le château. CP Archives communales



Pont de la RD933 entre Saint-Jean-Pied-de-Port/Ispoure



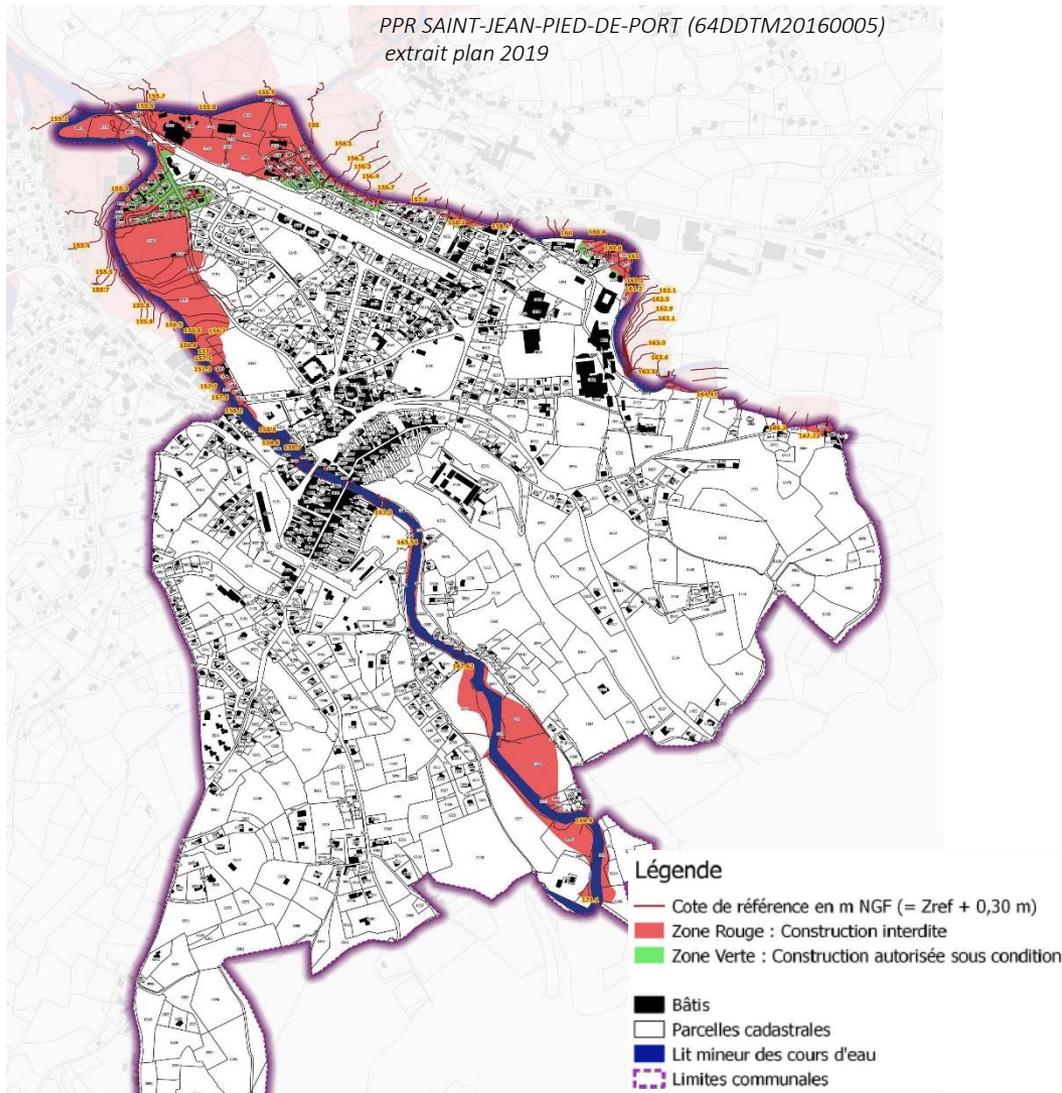
Le quartier de moulins : moulins et ouvrages liés à l'eau.



Représentation des moulins sur le cadastre napoléonien, Archives communales

Une ville à la confluence des rivières

Un territoire soumis aux inondations



En contrepartie de cette implantation, la ville subit des inondations. La dernière crue de 2014 a occasionné de nombreux dégâts.

Une Zone réglementée du Plan de Prévention du Risque Inondation de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT (64483) a été approuvée par arrêté préfectoral le 25 septembre 2019. La carte ci-jointe identifie des zones rouges qui correspondent à des prairies dans la plaine et fond de vallon.



La Nive de Béhérobie, crue de 2014

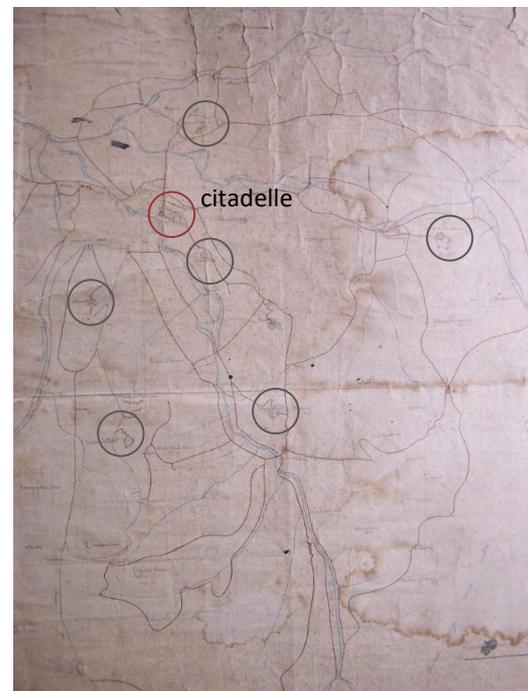
Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »



Carte des environs de St Jean Pied de Port servant à connaître le campement des troupes qui ouvrent actuellement cette place, 1793, Archives municipales

L'implantation de Saint-Jean-Pied-de-Port est aussi liée au contrôle de la plaine. Un système défensif s'organise autour du château puis de la citadelle et les redoutes :

- L'éperon constitue un site défensif au dessus de la plaine, en témoignent les nombreux plans de fortifications du XVII au XIXe siècle.
- Les premières mentions certaines du château remontent à 1189.
- Après la destruction du château la citadelle est construite, relayée par des redoutes et autres ouvrages en points relais dans la vallée, dont il reste des témoins (exemple redoute d'Uhart-Cize).

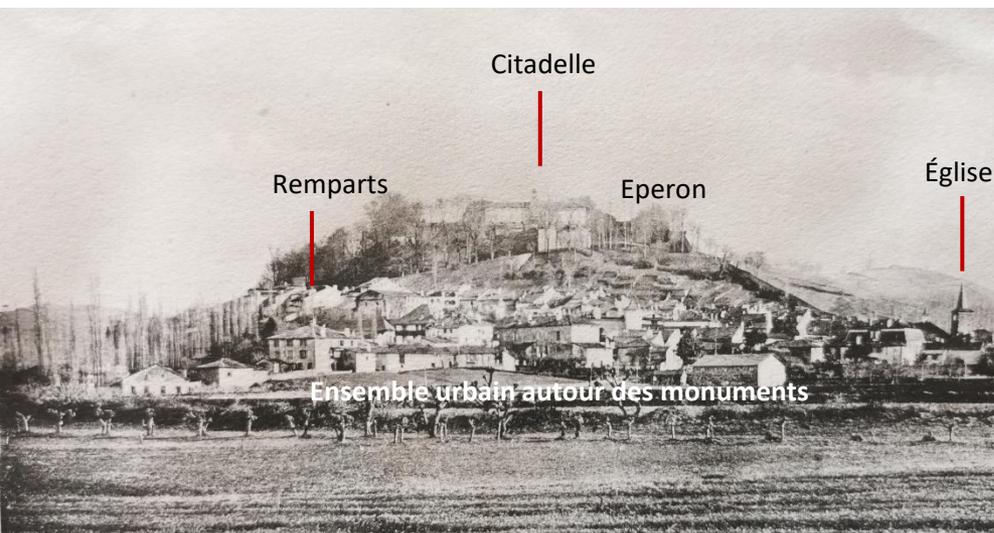


Plan du système fortifié dans la vallée, 1828, Archives municipales

Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »

Le château puis la citadelle sur l'éperon dominant la ville et la plaine

Cette implantation dominante engendre un rapport avec le paysage de la plaine. Des vues entrantes sont encore possibles malgré la fermeture du paysage et l'urbanisation qui s'est développée après l'arrivée du chemin de fer.



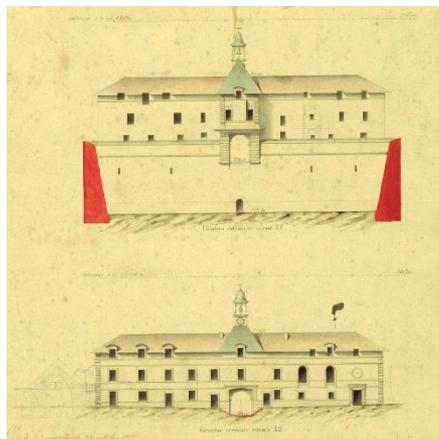
CP ancienne Archives municipales, l'éperon est encore perceptible



La végétation dans la plaine et sur l'éperon permettent des échappées limitées vers la citadelle.

Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »

Le château puis la citadelle sur l'éperon dominant la ville et la plaine



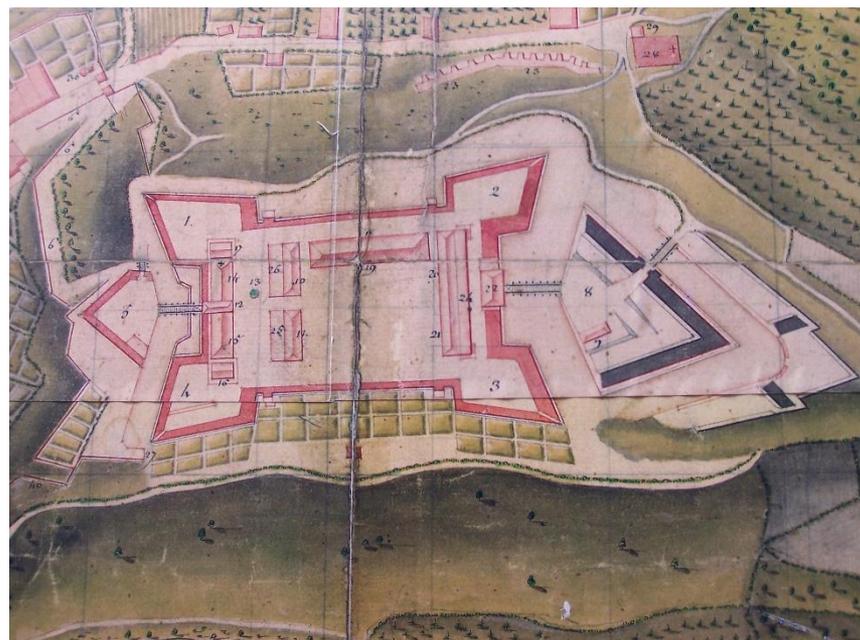
Plan de la caserne, atlas des bâtiments militaires, années 1850, Archives communales

Le château médiéval, connu par des comptes de travaux des 14ème et 15ème siècles constituait à lui seul un quartier

Le château est encore représenté sur une gravure de 1614 et sur les plans du 17ème siècle mais en 1644, il ne reste que peu de choses du château fort qui a été ravagé par les Espagnols. La citadelle est érigée au XVIIIe siècle sur les fondations de l'ancien château fort des rois de Navarre. Conçue sur les plans d'Antoine de Ville, elle est terminée en 1680, puis remaniée suivant les plans de Vauban : ajouts d'éléments défensifs ainsi que nouveaux remparts faubourg d'Espagne.



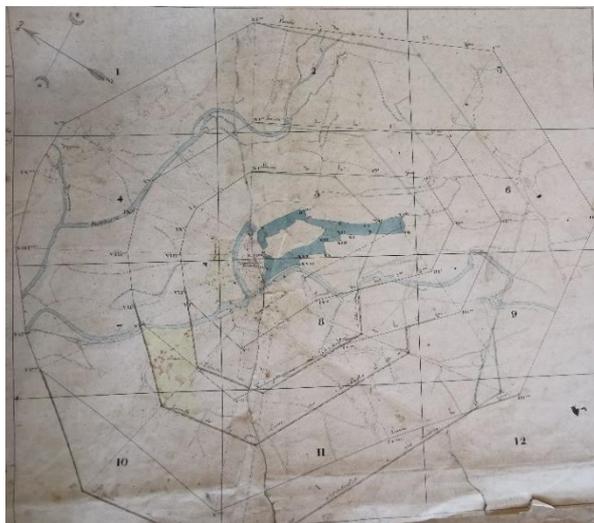
Plan projet de fortifications avancées, non réalisé, Archives communales



Plan de la citadelle, années 1850, Archives communales

Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »

Un paysage ouvert à défendre mais de plus en plus urbanisé



*Place de Saint Jean Pied de Port
Plan spécial de circonscription des zones de servitude de
Saint Jean Pied de Port, 1834, Archives communales*

Jusqu'au guerres napoléoniennes, la place et la citadelle sont en activité. Avec la Restauration bourbonnienne (fin aout 1815) s'achève pour Saint Jean Pied de Port et le pays de Cize une période d'insécurité. Jusqu'en 1920 cependant, date de son déclassement, la citadelle est opérationnelle et abrite une garnison.



CP ancienne Archives municipales, le paysage « ouvert » de la plaine et des collines en arrière plan.



Vue actuelle, l'urbanisation diffuse dans la plaine et les plantations tendent à modifier le paysage ouvert dont les quelques parcelles de pâtures sont encore les témoins.

Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »

Les vues vers et depuis la citadelle



Éperon et citadelle

L'implantation de la citadelle sur l'éperon autorise des perceptions lointaines vers la Citadelle et le village qui dépassent les limites communales (Ispoure, Uhart-cize) et des vues depuis les collines et le route Napoléon ou chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Ces principales vues entrantes et sortantes sont repérées sur une carte ci-après et interrogent la délimitation du SPR.

Vue sur l'éperon et la citadelle, depuis les colline au sud, chemin de Saint-Jacques



Vue depuis la citadelle vers la plaine



Depuis le chemin de Saint-Jacques vers la ville haute au pied de la citadelle.

Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »

Une silhouette remarquable formée par le ville au pied de l'éperon et la citadelle



Fossés et chemins autour de l'enceinte de la citadelle.

De cette implantation se dessine une silhouette tout à fait remarquable formée par la citadelle dominant la vallée, et la ville blottie contre les flancs de l'éperon.



La citadelle au dessus de la ville, peu à peu « cachée » par les arbres de haute-tige.



Maquette du site, exposée dans le hall de la mairie.

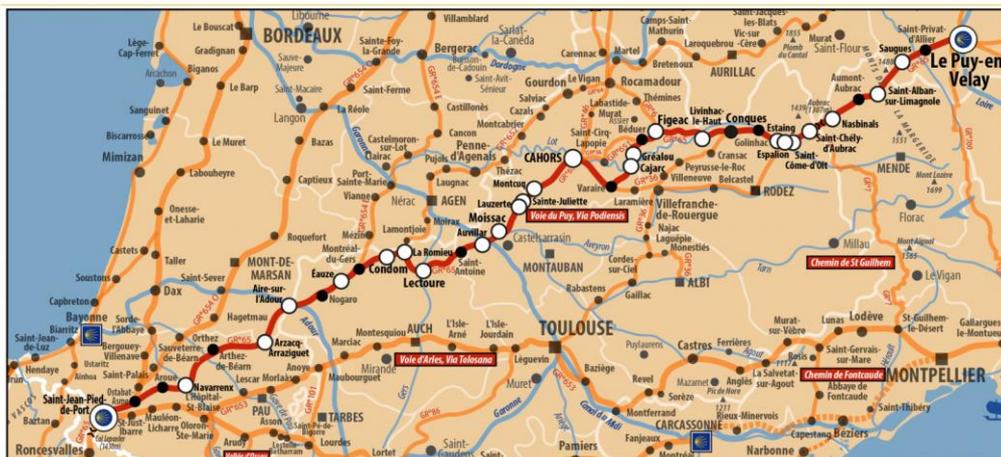
Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

Un développement en partie lié au pèlerinage



La porte Saint-Jacques bien inscrit au patrimoine mondial

La voie du Puy-en-Velay



Itinéraire par la voie du Puy en Velay

L'implantation stratégique sur le chemin de Saint-Jacques explique aussi l'origine de la ville :

- Après la destruction du château de Saint-Pierre de Cize par Richard Coeur de Lion en 1177 (castellum sancti petri) le Roi de Navarre, Sanche le Fort, aurait fondé le nouveau château puis la ville neuve de Saint-Jean-Pied-de-Port.
- L'importance du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle est en partie responsable du développement de la ville, située sur la voie antique Dax-Pampelune. Plusieurs mentions de péages attestent cette hypothèse dès le XIIe.
- Le chemin de Saint-Jacques (voie du Puy en Velay) est encore accompagné par des portions de paysage rural et agricole, dans la plaine.



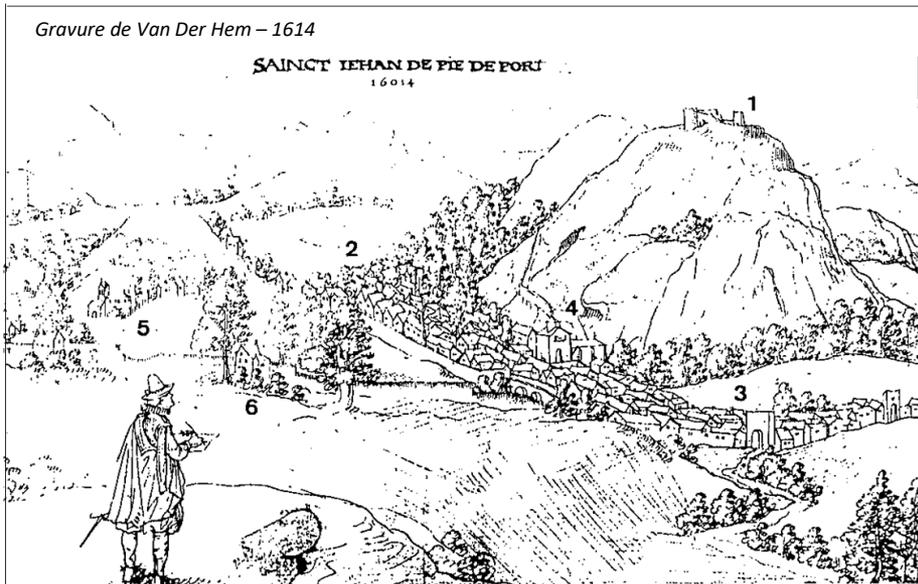
Le paysage ouvert et agricole de la plaine à l'approche de Saint-Jean-Pied-de-Port

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

Plusieurs noyaux à l'origine de la ville

Gravure de Van Der Hem – 1614

SAINCT IEHAN DE PIE DE PORT
16014



1 - château. 2 - ville haute. 3 - ville basse (quartier Saint-Michel). 4 - église Sainte-Man'e. 5 - église Sainte-Eulalie et quartier d'Ugange. 6 - moulins du roi.

Plusieurs noyaux peuvent être distingués

- Le bourg castral, constitué de deux entités
 - La ville haute, rive droite, semble –il existante dès les premières décennies du XIII^e (1)
 - La ville basse, dit quartier Saint-Michel (2)
- Le quartier d'Ugange et l'église Sainte Eulalie (3),
- Le quartier des moulins (4),
- Le château puis la citadelle sur l'éperon (5).

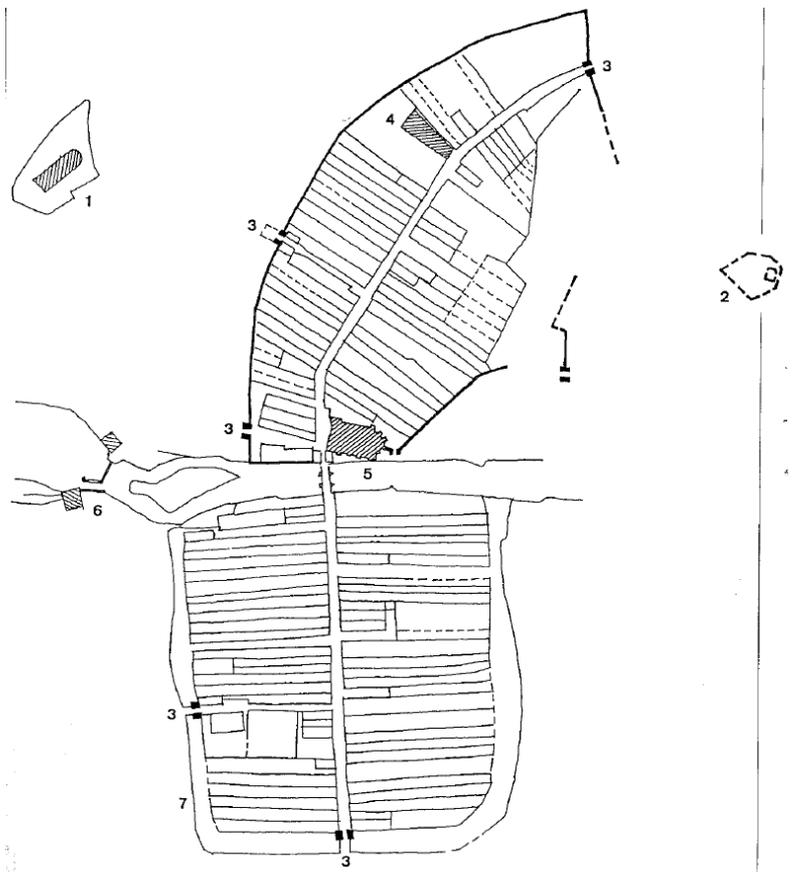


Plan de la ville et de la citadelle 1816, Archives communales

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, « la ville dans ses murs »

Restitution partielle de la structure parcellaire de la ville médiévale d'après les plans du XVIII^e siècle, extrait de l'étude préliminaire au secteur sauvegardé, Gilles Seraphin et Hélène Sirieys, 2000.



1-église Sainte-Eulalie. 2- ancien château. 3 - portes de l'enceinte.
4 - prison des évêques. 5 - église Sainte-Marie. 6 - moulins. 7 -fossés
de la ville basse

La ville haute sur la rive droite, passe pour être la plus ancienne, sur le flanc de l'éperon. Présentant une régularité parcellaire d'une ville neuve, elle existait, semble-t-il dès les premières décennies du 13^{ème} siècle. Cependant, elle ne bénéficia qu'en 1294 d'une enceinte maçonnée reliée au château. Cinquante maisons environ sont identifiées au XVII^e symétriquement réparties de part et d'autre de la rue de la citadelle, alias rue Saint-Pierre, qui en constituait l'axe.

La ville basse, fondée plus tardivement (fin du 13^e siècle) dans la continuité de la ville haute, s'est développée suivant une enveloppe plus régulière en dépit du fait qu'elle soit longtemps restée dépourvue d'enceinte en dur. Elle dessine un rectangle de 180m de largeur sur 200m de longueur, symétriquement établi de part et d'autre d'une rue principale unique de 6 à 8m de largeur, recoupée par deux ruelles transversales de 3 à 4m de largeur. Le parcellaire en lanière redécoupe les larges îlots.



Vue sur la ville haute organisée autour de la rue Saint-Pierre.

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, « la ville dans ses murs »



Les enceintes et fossés, les portes de la ville, sont les précieux témoins de la ville dans ses murs. Ils sont protégés au titre des monuments historiques. Pour autant, les ouvrages et espaces libres liés tels que les fossés, seuils devant les portes, restent à dégager et à valoriser.

L'enceinte et les fossés du quartier Saint Michel.



Portion d'enceinte sur lesquelles sont appuyées des maisons.



La porte de Navarre et les murs d'enceinte du quartier Saint-Michel, des abords à « désencombrer » et à réaménager.



Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, « les vues et échappées »



Vue depuis la rue Saint-Pierre, vers Uhart Cize et au-delà la montagne

La topographie, l'implantation des volumes dans la pente et la régularité des gabarits permettent des échappées sur les collines et le paysage entourant Saint-Jean-Pied-de-Port.

La valeur et la qualité des paysages urbains des rues tiennent aussi à des éléments « régulateurs » urbains et architecturaux : alignement des façades, adaptation à la pente, fort débord de toit, matériaux de couverture et façade...

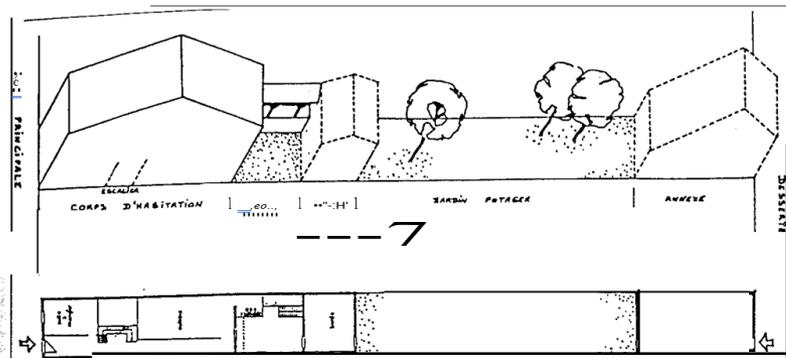
L'aménagement des espaces publics, par le tracé, les matériaux de qualité (pavage, dallage) accompagne et participe à cette qualité du paysage urbain.



Les échappées vers la montagne depuis l'enclos de la prison dite des Evêques

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, l'organisation du bâti



Organisation du bâti et du jardin sur une parcelle type (quartier Saint-Michel). La construction de l'annexe en fond de parcelle résulte d'une évolution récente ayant pour conséquence la fermeture du paysage urbain. Document ARIM



Les jardins derrière les murs de la ville haute, valeur d'espace libre et continuité végétale.

La trame urbaine présente des caractéristiques issues de sa formation et son évolution, à préserver et à valoriser :

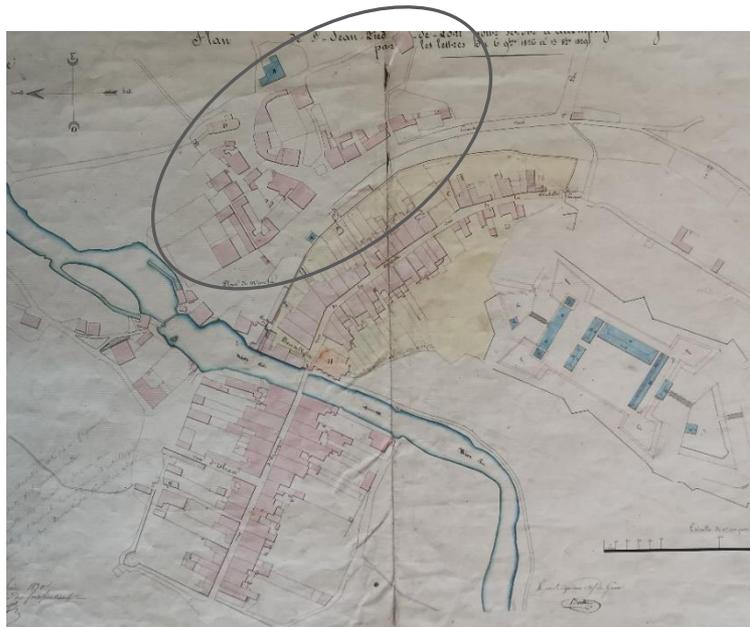
- la trame parcellaire, en lanière
- Les espaces libres, jardins et cours qui constituent des espaces de respiration dans la trame dense,
- les monuments, qui présentent une architecture remarquable,
- les maisons et leur architecture du XVIIe au XIXe siècle.



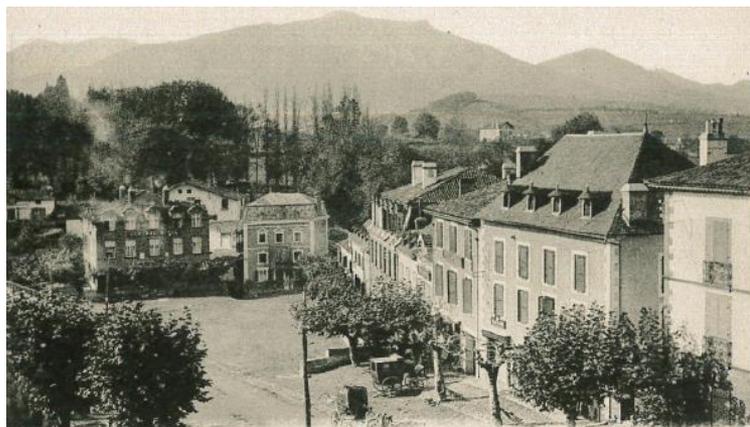
L'arrière des maisons sur la Nive accompagnent l'église Sainte-Marie

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, du faubourg au nouveau quartier de la gare



Place de Saint Jean Pied de Port, cadastre napoléonien 1830, Archives communales

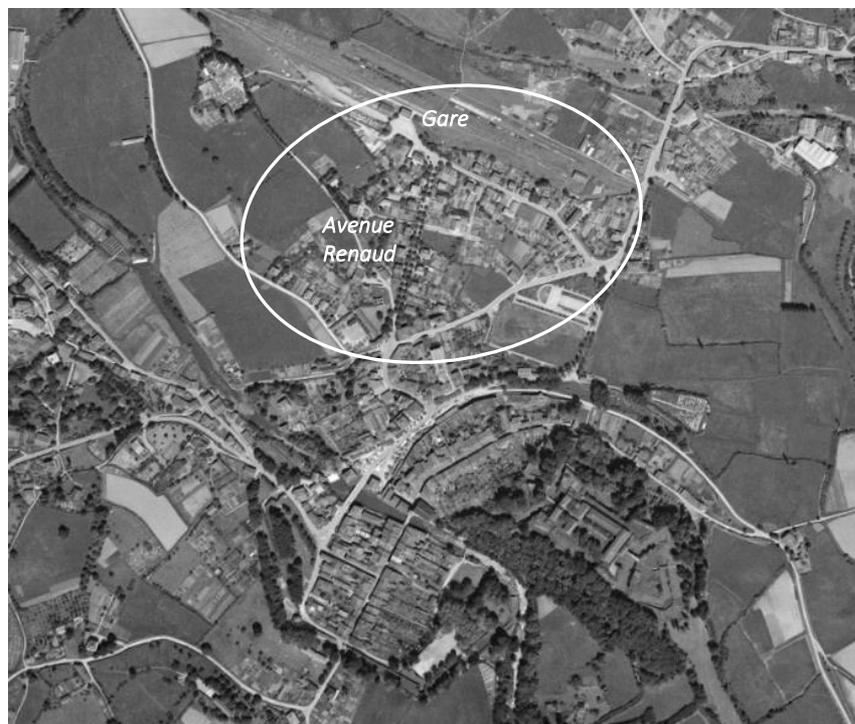


Vue du faubourg,, CP ancienne, Archives communales

Le quartier d'Ugange, au pied du château, sur les berges de la Nive, s'est développé autour de l'ancienne **église Sainte-Eulalie** implantée depuis probablement le XI^e siècle. C'était la seule église paroissiale d'un petit quartier d'une douzaine de maisons au XVIII^e siècle.

Le faubourg connaît un important développement au cours du XIX^e grâce à l'installation d'un marché, de la mairie, de l'hôpital.

L'urbanisation s'amplifie avec l'arrivée du chemin de fer et la gare. Se développe à la suite, le quartier des villas des « Amériques » construites par des basques revenus après avoir fait fortune aux Amériques.



Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, un espace urbain composé, une architecture de bâtiments publics soignée

Le quartier organisé suivant un plan réglé, voit s'implanter des bâtiments publics à l'architecture soignée : ancienne école, bâtiment de la poste à l'architecture néo basque.

L'avenue Renaud, menant de la ville haute à la gare, est bordée par des alignement de magnolias qui accompagnent l'architecture des villas.



La poste et l'ancienne école



Vue du nouveau quartier dans la plaine, vers la gare, CP ancienne, Archives communales. L'avenue Renaud et les villas des « Amériques »

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

La valeur de la trame urbaine, le nouveau quartier de villas



La villa composée avec sa clôture, sa cour jardinée..

La villa implantée en retrait de la rue, est accompagnée d'espaces libres:

- Cour plantée entre rue et villa, délimitée par un mur de clôture constitué d'un muret et d'une grille en ferronnerie,
- Jardin d'agrément à l'arrière.

L'architecture des villas s'inspire de différents courants stylistiques : régionalisme, éclectisme et arborent des motifs et détails soignés.

Leur réhabilitation et notamment les travaux de ravalement amènent à porter une attention particulière sur ces édifices.



Point de vigilance sur les ravalement, enduit à texture à grain et couleur d'origine à ne pas remplacer au profit des enduits lisses et blancs.

Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

L'architecture des maisons: les intérieurs

Les intérieurs n'ont pu être visités dans le cadre de la présente étude. Toutefois, il est probable que des éléments intérieurs présentent des éléments architecturaux d'intérêt.

Il restera à déterminer s'il s'agit d'éléments isolés (escalier, cheminée...), ou d'ensemble de cohérence (distribution, pièces décorées..).

Suivant ce constat:

Un outil de gestion de type PSMV ne paraît pas opportun dans un premier temps.

Le PVAP, via des règles adaptées, pourra gérer la qualité de l'architecture extérieure, des murs, des jardins, des espaces publics et des paysages.



Cage d'escalier éclairée par une verrière



Escalier en bois, rampe sur rampe



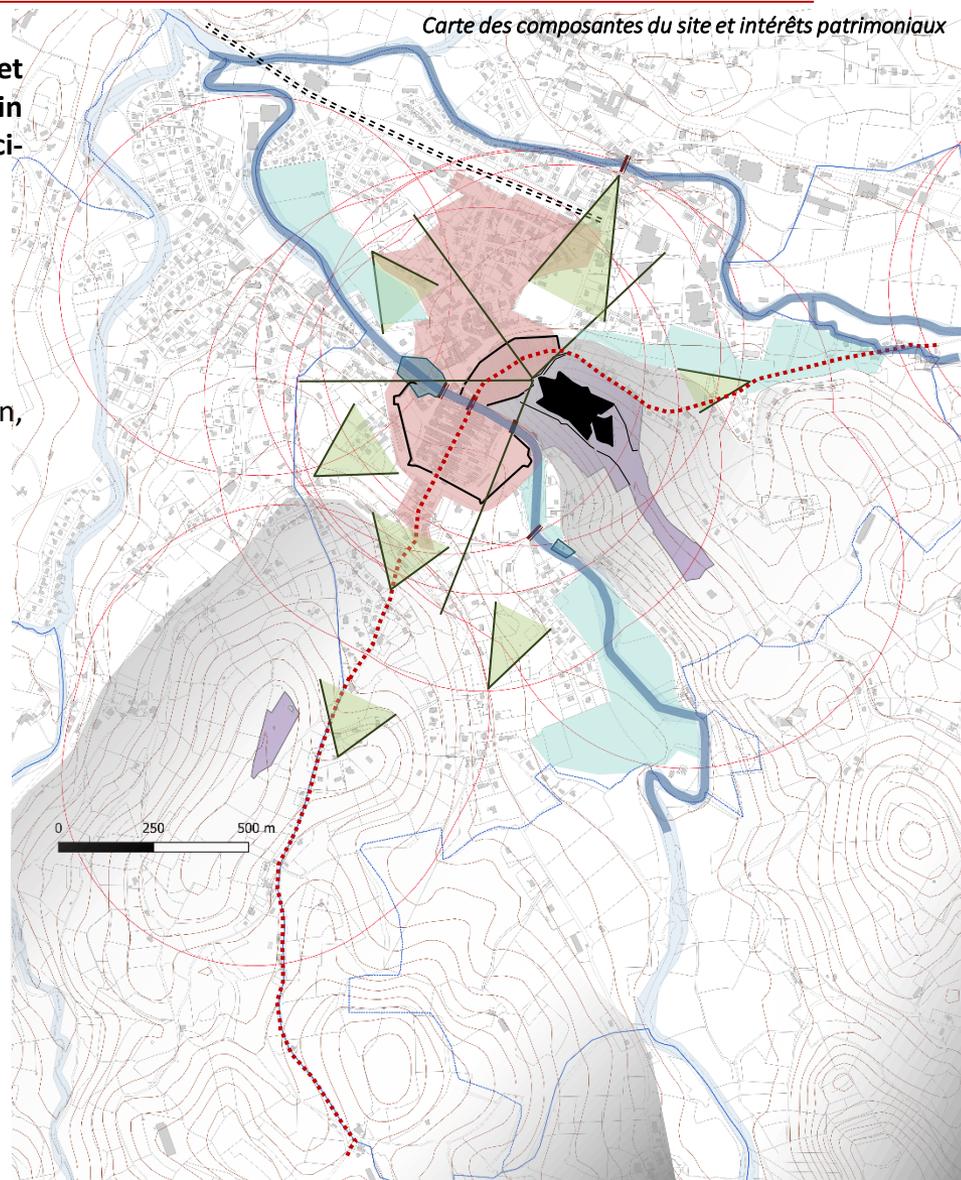
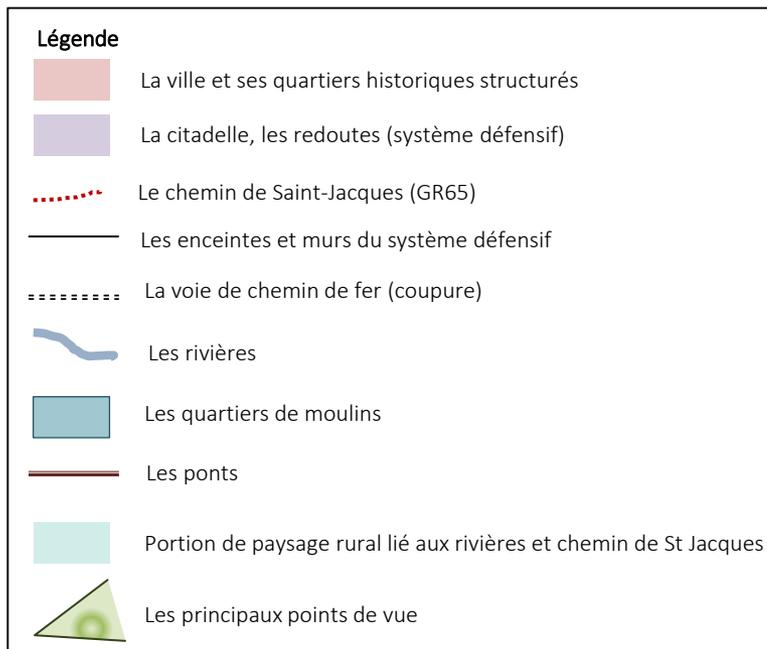
Dallage en pierre et première volée d'escalier mairie

Les composantes du site – Synthèse des intérêts et enjeux

Cette carte propose une synthèse spatiale des composantes et intérêts de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et de son écrin paysager autour des trois grandes thématiques développées ci-avant :

- Une ville à la confluence des rivières
- Le contrôle du franchissement des Pyrénées, au pied des « ports »
- Une ville neuve sur le chemin de Saint Jacques

Elle a servi de base pour poser des scénarii de délimitation, discutés en groupe de travail.



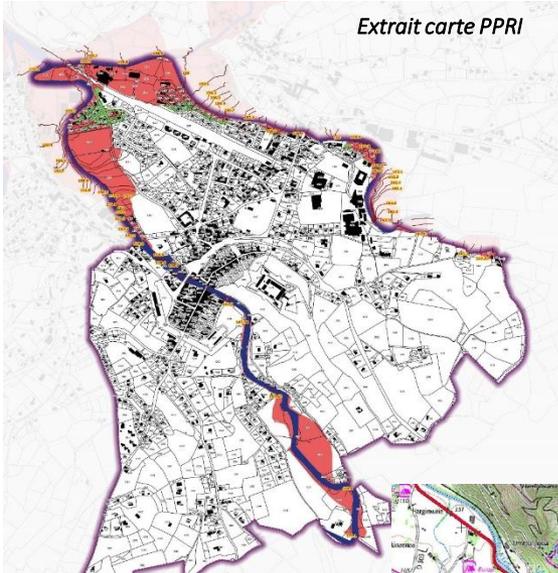
5. Proposition de délimitation



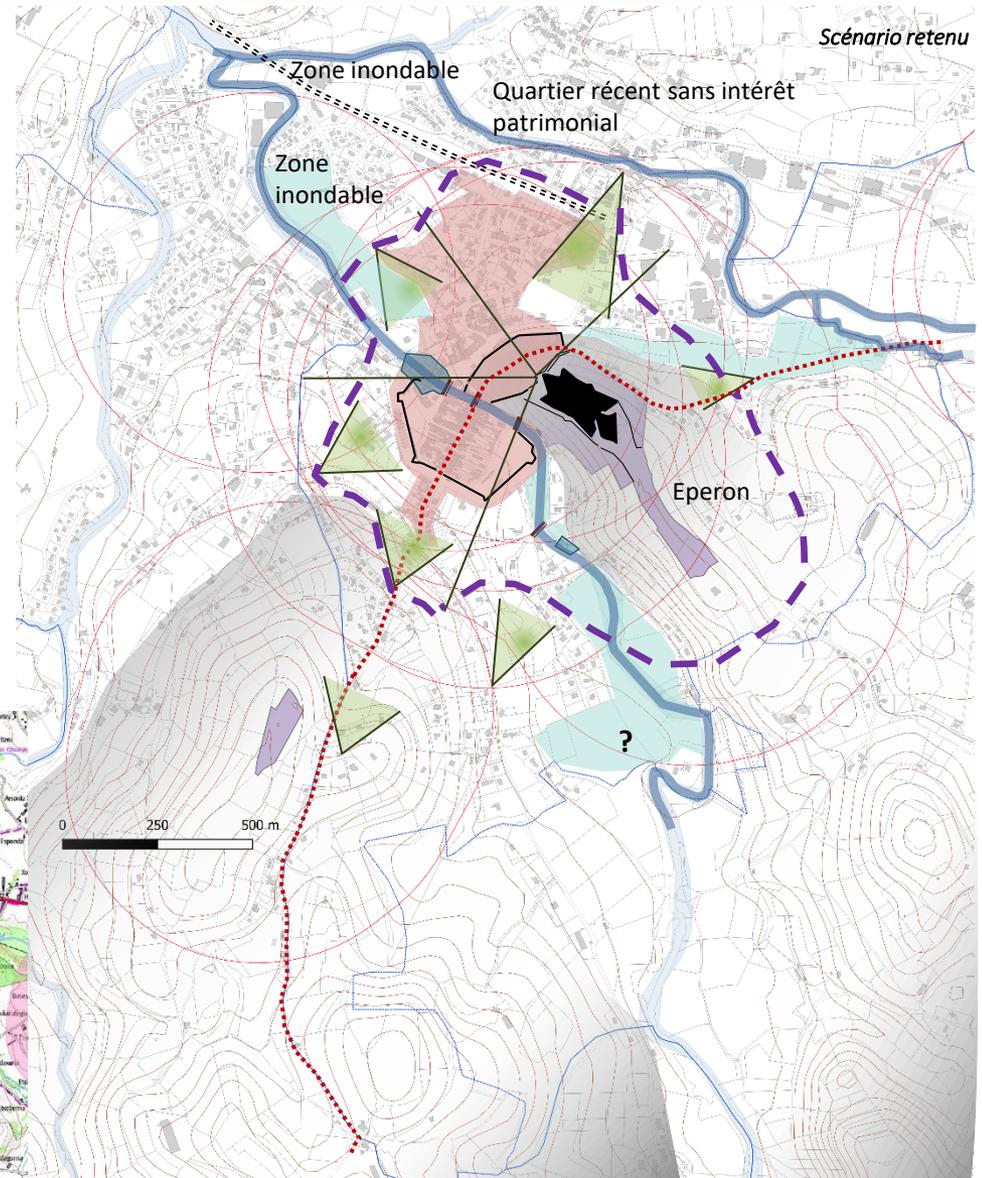
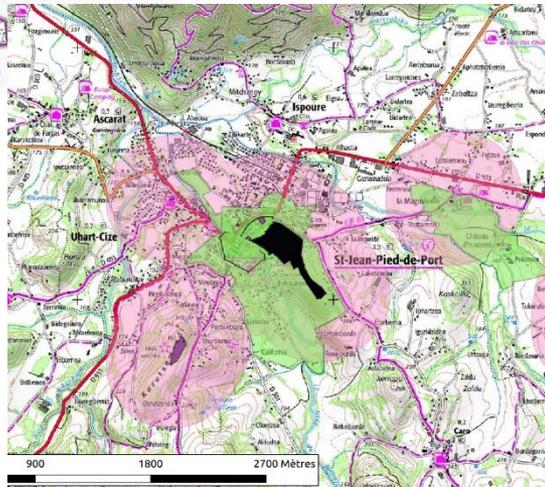
Scénario de délimitation de SPR

Plusieurs scénarii de délimitation ont été proposés. C'est le scénario qui protège les intérêts patrimoniaux les plus forts urbains, architecturaux et paysagers en lien avec la ville qui a été retenu : quartiers anciens, éperon...

Extrait carte PPRI



Extrait atlas des patrimoines et protections



Scénario de délimitation : SPR

Site patrimonial remarquable (SPR)- La ville dans son écrin rapproché

La proposition de délimitation du Site Patrimonial Remarquable s'appuie sur les intérêts et enjeux les plus forts qui constituent le site urbain, dans son écrin paysager rapproché.

Elle intègre :

- la ville et ses quartiers anciens (ville haute, quartier Saint-Michel, Ugange, quartier de moulins)
- La trame urbaine, les maisons, les cours et jardins,
- le quartier de la gare et ses villas,
- La citadelle et une partie de l'éperon qui domine la ville.

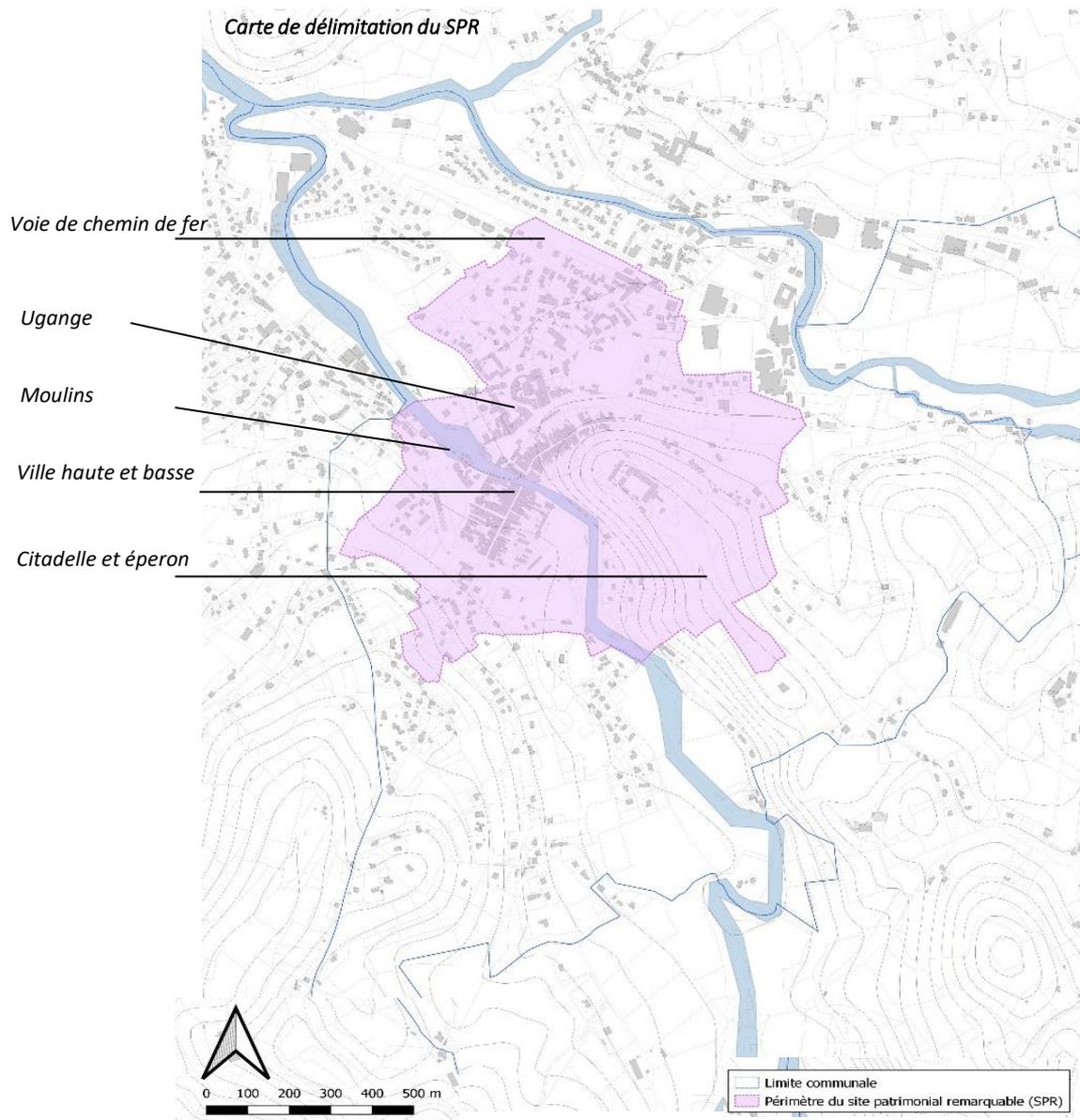
Dans la plaine, la délimitation s'appuie sur la limite de la voie ferrée, qui constitue une « rupture » entre la quartier de la gare et les quartiers développés après 1950-60, sans intérêts patrimoniaux.

Pour mémoire, le périmètre délimité des abords des monuments historiques proposé s'appuie sur l'écrin paysager élargi.

Cette délimitation peut être comparée avec les protections existantes présentées ci-après.

Les surfaces

SPR : 76,35 hectares



La délimitation du SPR par rapport aux protections actuelles

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée englobe le périmètre du bien (porte Saint-Jacques) et la zone tampon définie autour du bien.

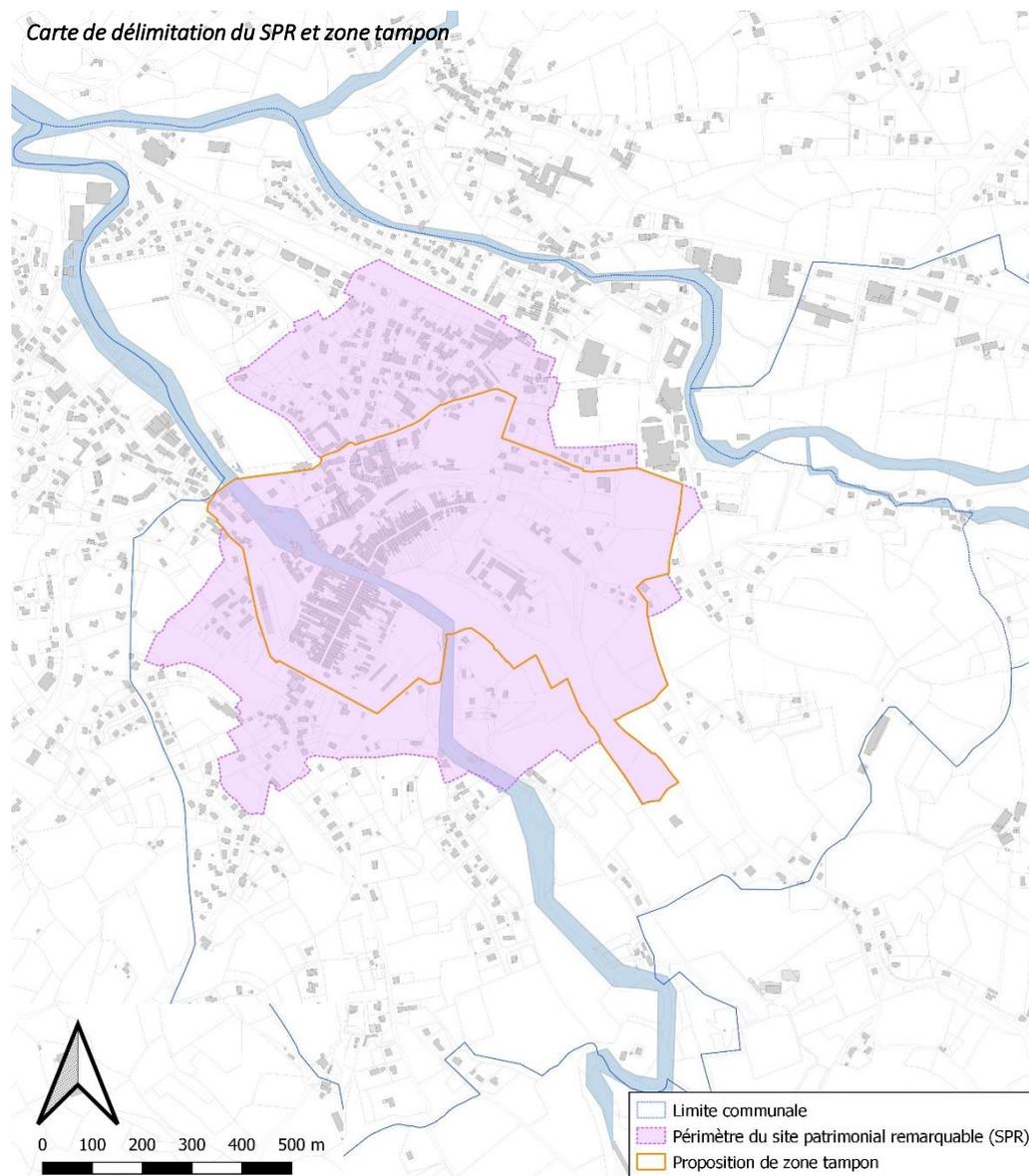
Ainsi, la zone tampon pourra être gérée par le document de gestion du SPR et répondre aux enjeux de préservation et de protection définis par les instances du patrimoine mondial.

Les surfaces

Zone tampon : 42,14 ha

SPR : 76,35 hectares

Carte de délimitation du SPR et zone tampon

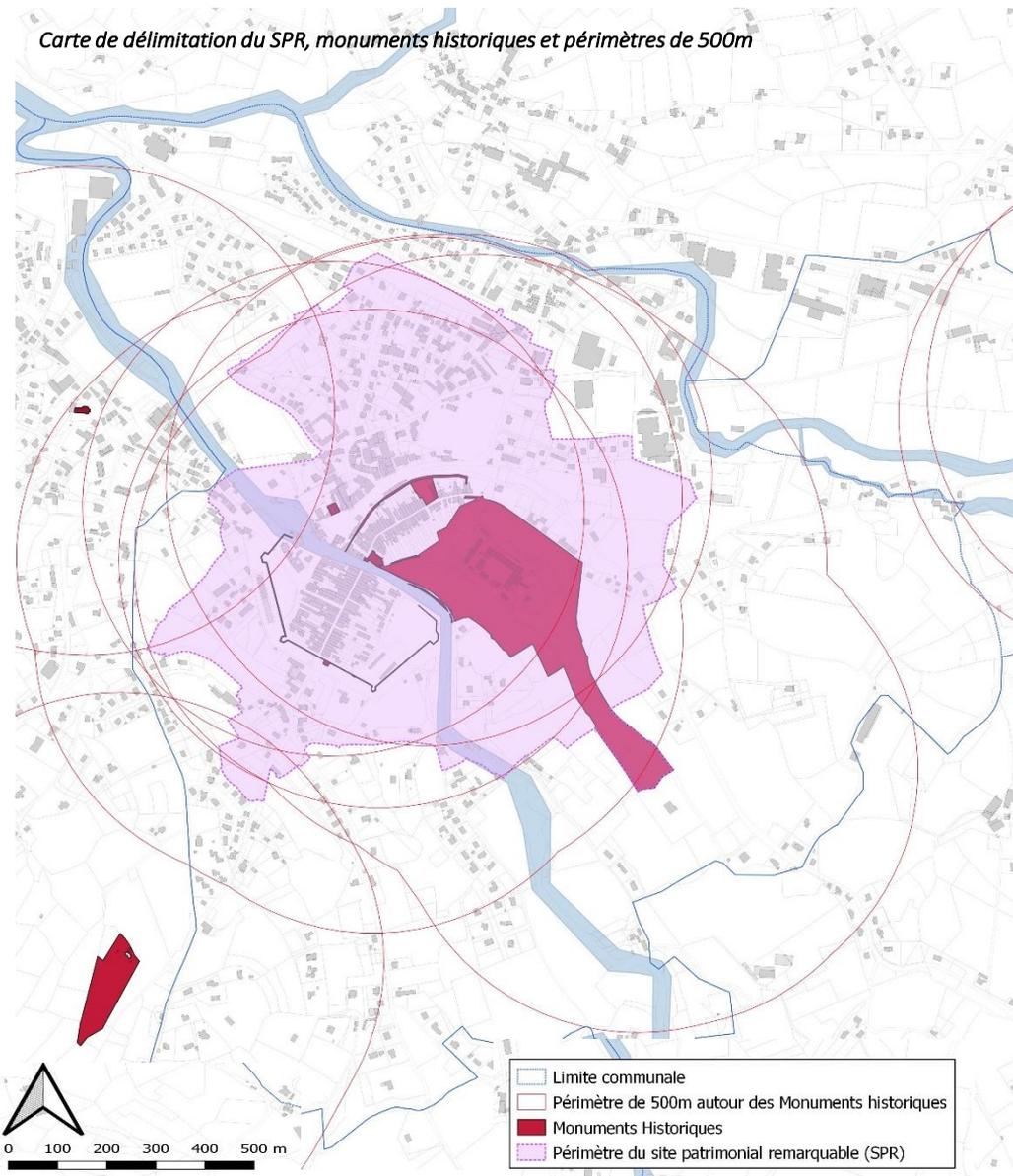


La délimitation du SPR par rapport aux protections actuelles

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposé comprend tous les monuments historiques de Saint-Jean-Pied-de-Port mais est plus restreint que les périmètres des abords engendrés.

L'évolution des périmètres des abords MH ont été étudiés en parallèle via la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA).

Carte de délimitation du SPR, monuments historiques et périmètres de 500m



Les surfaces

Abords MH sur la commune : 221,77 hectares

SPR : 76,35 hectares

La délimitation du SPR par rapport aux protections actuelles

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée est plus restreinte par rapport au périmètre délimité des abords proposé.

Ce dernier protège l'écrin paysager élargi autour des monuments historiques et certains points de vue depuis les chemins d'accès à la ville et notamment :

- Une délimitation qui prend en compte l'éperon et les vallons autour de la ville et de la citadelle
- Intégration des principaux points de vue
- Entrée de ville nord avec Ispoure
- Quartiers et constructions récentes au sud (vallon au pied de la citadelle).

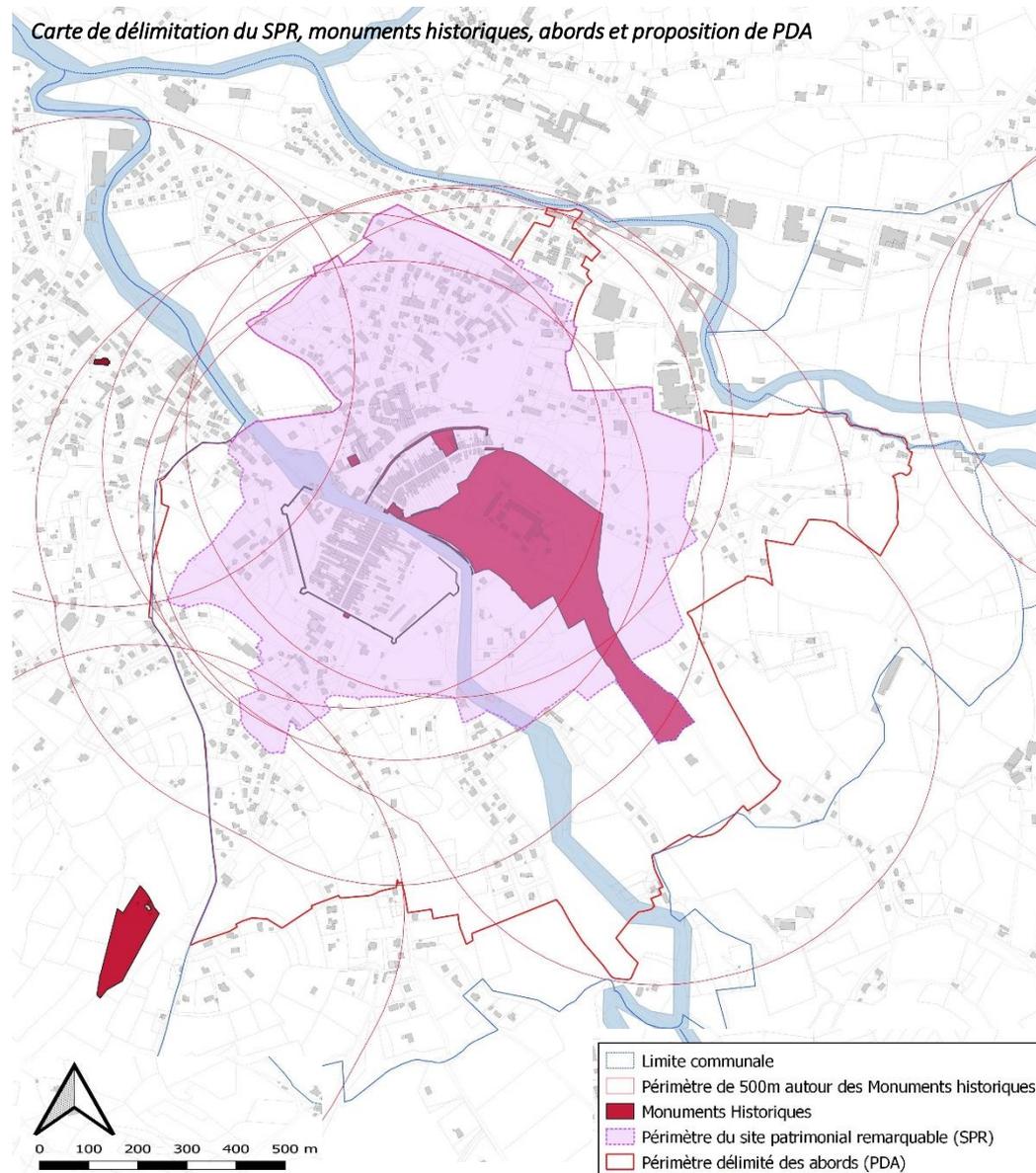
Les monuments historiques d'Uhart-Cize (église et redoute) engendrent des périmètres de 500m qui impactent la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. Une étude PDA serait nécessaire afin de réinterroger ces périmètres.

Les surfaces

Abords MH sur la commune : 221,77 hectares

SPR : 76,35 hectares

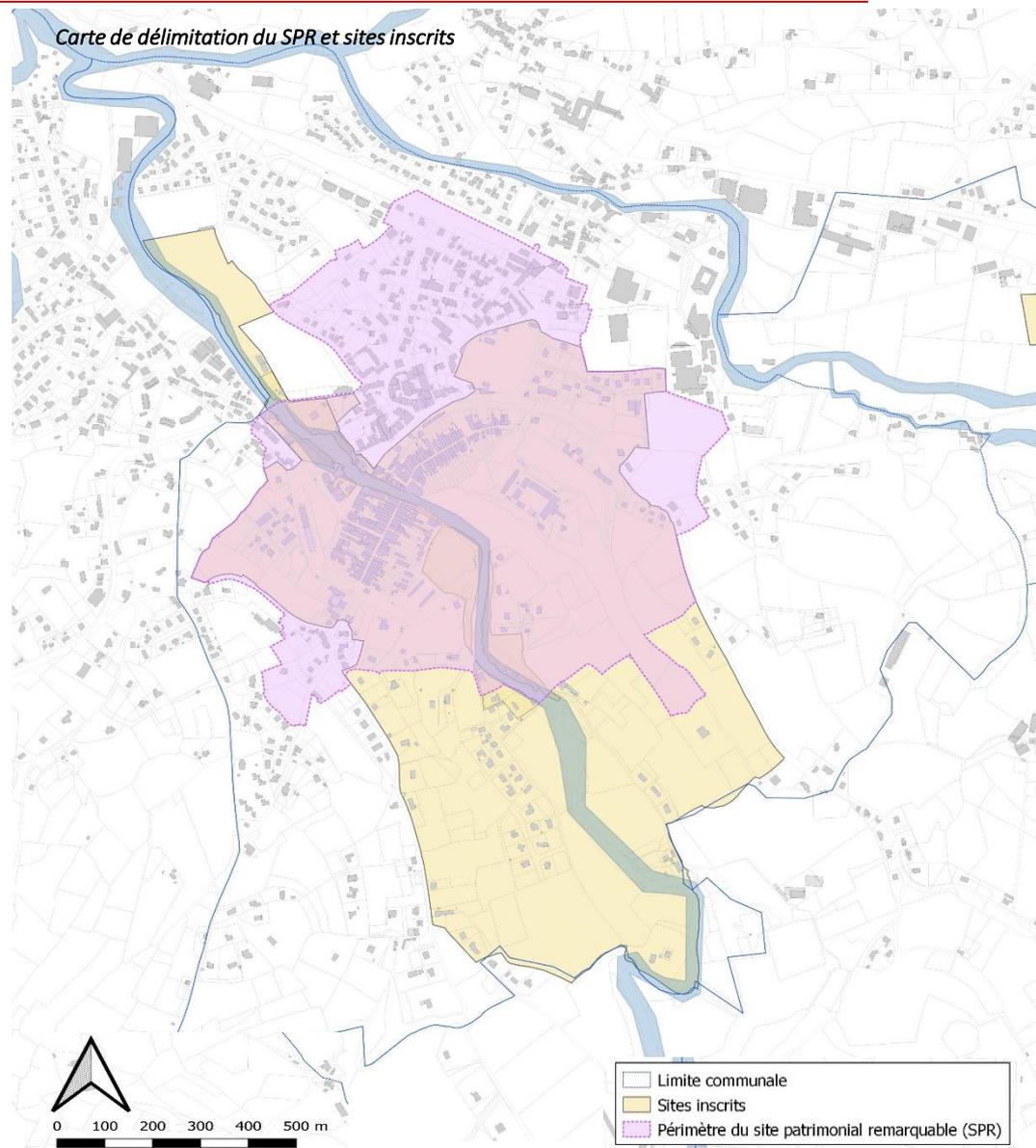
PDA : 144,12 hectares



La délimitation du SPR par rapport aux protections actuelles

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée ne couvre pas la totalité des sites inscrits.

Une réévaluation des sites inscrits par la DREAL serait à envisager.



La délimitation du SPR et les protections actuelles - synthèse

Site patrimonial remarquable (SPR)- La ville dans son écrin rapproché
Périmètre délimités des abords (PDA)- L'écrin paysager

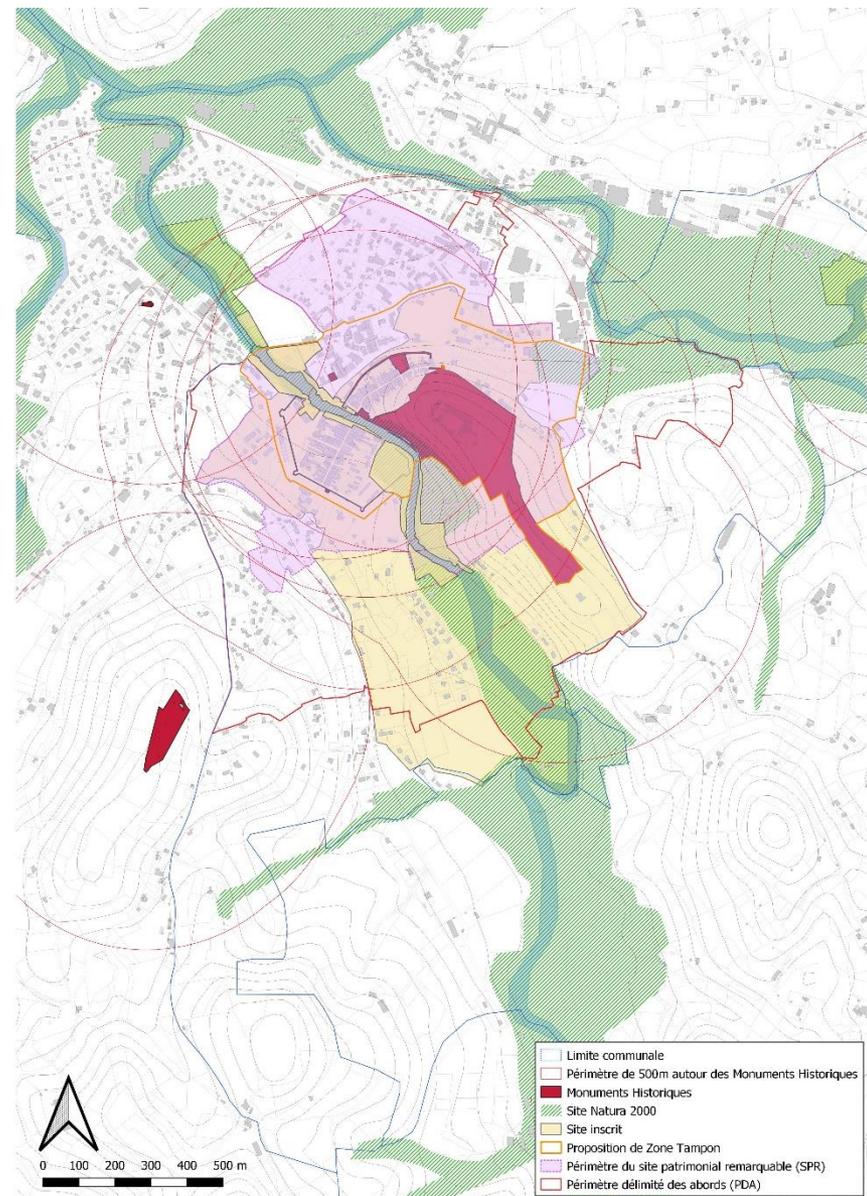
Les surfaces

Abords MH sur la commune : 221,77 hectares

Zone tampon : 42,14 ha

SPR : 76,35 hectares

PDA : 144,12 hectares





6. La démarche de concertation

Concertation- médiation

Une phase de concertation a été menée pour accompagner l'élaboration des périmètres de SPR et de PDA.

Celle-ci a pris plusieurs formes:

- Un registre d'observations a été laissé à disposition à la mairie de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port,
- Un atelier de concertation a été organisé le 19 janvier 2022 après-midi. Ont participé les associations dont les représentants des commerçants, association patrimoniale et le conseil municipal des jeunes, des citoyens ...
- Une réunion publique de présentation du projet de SPR et de PDA a réuni le 11 mai 2022, une quinzaine d'habitants.
- Un flyer d'information a été réalisé par la commune
- Deux panneaux exposés en mairie, accompagnés d'une exposition de photographies, en lien avec une association de la commune, présentent le diagnostic et les principaux enjeux du SPR.
- Un dernier panneau sera réalisé au moment de l'enquête publique afin de présenter la délimitation du SPR et sa justification.



Contacts:

Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port—13 place Charles de Gaulle—
05.59.37.00.92 — contact@saintjeanpeddeport.fr

Communauté d'Agglomération Pays Basque—15 avenue Foch 64185
Bayonne—05.59.44.72.48 — communication@communaute-paysbasque.fr



CRÉATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT



Classée parmi Les Plus Beaux Villages de France, Saint-Jean-Pied-de-Port se caractérise par un patrimoine architectural remarquable qu'il convient de protéger, préserver et valoriser.

Extrait du flyer d'information réalisé par la commune.